

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

SESSION DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 23 septembre 2019 à 9 h 25, Mmes et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Alain LASSUS.

M. le Président :

Bonjour à tous. Je vous remercie de regagner vos places.
Je vais vous donner, si vous le voulez bien, les pouvoirs.
Jean-Louis Balleret a donné pouvoir à Maryse Augendre.
Joëlle Julien a donné pouvoir à Daniel Barbier.
Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.
Delphine Fleury a donné pouvoir à Daniel Bourgeois.
Philippe Nolot a donné pouvoir à Michel Veneau.
Pierre Bisschop a donné pouvoir à Marc Gauthier.
Carole Boirin a donné pouvoir à Pascale de Mauraige.

Je propose que Nathalie Forest soit secrétaire de séance.

Nous allons approuver le procès-verbal de la précédente Session.

Y a-t-il des remarques ?

Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Il est adopté.

DISCOURS DU PRESIDENT

M. le Président :

Mesdames, Messieurs,

Chers Collègues, Chers Amis,

Même si septembre est déjà bien avancé, je veux avant toute chose vous souhaiter une bonne et studieuse rentrée, et je suis ravi de démarrer avec vous cette nouvelle Session.

Comme moi, vous avez sans doute été marqués par les aléas climatiques de cet été. Il y a eu les incendies, les typhons, les tempêtes, chez nous la canicule longue, répétée, interminable avec ce dernier mois de septembre sans pluie.

Plus personne ne peut douter que nous allons tout droit à la catastrophe, peut-être pas notre génération, mais sans aucun doute la suivante. Je suis inquiet, nous sommes inquiets pour nos enfants et nos petits-enfants qui eux bien sûr se rendent compte de l'héritage que nous allons leur laisser.

Il ne saurait donc être question de ne rien faire. Il va falloir faire quelque chose.

Et, pour commencer, de la politique au sens noble du terme. Nous sommes de plus en plus nombreux à être persuadés qu'il faut changer ce système dans lequel nous vivons. Il faut que l'intérêt de notre planète passe avant toute chose et en l'occurrence avant le droit d'entreprendre tout et n'importe quoi.

Notre économie non régulée conduit la planète à sa perte et nous le savons parce que les scientifiques sont tous d'accord avec cela.

Pour se maintenir, l'économie libérale avait créé des outils pour se régénérer en permanence, le colonialisme, l'impérialisme, les guerres, les crises, toutes sortes de choses qui permettaient de repartir de zéro et d'expliquer qu'enfin ce système allait faire le bien de l'humanité.

Aujourd'hui, nous sommes au bord du précipice. Il faut que le politique reprenne la main pour faire ce que nous attendons tous, plus de démocratie, plus de redistribution, plus d'émancipation, plus de développement durable, le tout régulé pour l'intérêt commun.

Au-delà du travail habituel que nous faisons le mieux possible sur nos compétences, il faut que nous soyons en capacité de proposer des interventions qui aillent dans le sens de la préservation de notre planète.

Nous avons commencé (budget participatif, Agrilocal, Mutuelle Solidaire, circuits courts, Conseil départemental des Jeunes et bien d'autres choses), mais il faut aller plus loin. Il faut que nous, élus, mais aussi les agents du Département, organisions la réflexion et faisons des propositions et des actions.

J'ai lu tout récemment un rapport qui expliquait que les collectivités locales, dans l'exercice de leurs compétences, sont de grands pourvoyeurs de profondes empreintes carbone.

Cela veut dire que nous avons de la marge et que nous devons réfléchir. Réfléchir à nos travaux de réhabilitation donc d'isolation de nos bâtiments, à économiser sur l'entretien en général, à supprimer les produits toxiques de toutes nos structures (on commence et on progresse vite dans les collèges), à réfléchir et à avancer sur le covoiturage, sur le télétravail. La liste est longue.

Et donc, nous allons nous mettre au travail en proposant des réunions de travail autour d'une stratégie départementale d'adaptation au changement climatique.

Je l'ai dit, c'est un sujet sur lequel c'est toute la collectivité sans exception qui doit se mobiliser.

Il y a un lien entre ce que je viens de vous dire et ce dont nous allons parler cette matinée.

J'ai souhaité qu'en ouverture de notre Session nous fassions le point sur le déploiement de la fibre dans notre département. Je suis convaincu que ce déploiement peut être décisif pour l'attractivité et l'activité économique de la Nièvre, mais aussi qu'il peut permettre de faire des économies au niveau de notre fameuse empreinte carbone.

J'essaie de faire passer le message d'une Nièvre dont les réseaux seront réévalués et remis en état.

La fibre, on va en parler.

Sur nos routes, deux sujets. La mise à 2 fois 2 voies de la RN 7, et je suis le dossier de près avec, cette fois, un ferme espoir d'évolution de la position de l'Etat en janvier 2020. Et une réflexion sur une traversée Nord-Sud du Morvan nécessaire si on décide que le tourisme est le plus pour le développement économique de ce territoire. Sur les chemins de fer des décisions ont été prises par l'Etat et la Région ; Paris-Nevers, mais aussi Dijon-Nevers verront rapidement des travaux se mettre en place.

J'ai deux ans de mandat à la tête de l'aéroport, et je compte bien y engager d'importants travaux avec le soutien de partenaires. Quant au canal du Nivernais, nous travaillons avec nos voisins de l'Yonne, l'équipe du Syndicat et Voies Navigables de France, à une future contractualisation en 2022.

Je reviens au déploiement de la fibre.

Ce matin, Fabien Bazin vous fera une présentation globale de ce qui est prévu, et puis, successivement, Nièvre Numérique, Orange et SFR vous diront où ils en sont, ce qu'ils préparent et la date d'achèvement de leur part de chantier.

Personnellement, je voudrais remercier l'équipe de Nièvre Numérique, les élus du Conseil départemental et les opérateurs parce que, si l'on m'avait dit il y a un an que je pourrais présenter aux Nivernais une solution globale sur le déploiement de la fibre, je ne l'aurais pas cru tellement nous partions de loin.

Il y a eu de l'intelligence et de la compréhension collectives pour en arriver là où nous en sommes et j'espère que vers midi vous aurez la réponse aux questions que vous vous posez, questions qui sont aussi celles que tous les Nivernais se posent sur le déploiement de la fibre

Je vous remercie de votre écoute et de votre patience.

Je vous donne la parole si vous souhaitez ouvrir un débat et puis nous donnerons le micro à Fabien Bazin.

Bonne Session.

Merci à tous.

Je vous estime.

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Monsieur le Président, chers collègues.

En préambule à cette nouvelle Session, je vous rappelle que notre groupe tient à attirer votre attention sur le fait que nous attendons toujours une réponse concernant une demande de suspension de versement de la subvention prévue pour le Festival des Idées, de la Charité-sur-Loire.

Pour reprendre la réponse que vous aviez faite *au Journal du Centre* dans son édition du 20 juillet 2019, « *Le Département rétorque qu'il étudie la question. Il donnera sa réponse dans les jours à venir.* », nous sommes en droit de penser que deux mois constituent une longue succession de jours à venir. Par conséquent, nous vous présentons à nouveau notre demande d'annulation de cette subvention.

Pour revenir maintenant au sujet du jour, nous savons tous que nous vivons dans un monde de communication immédiate, qui abolit les distances. Comme l'air et l'eau, la connexion est devenue vitale ; celui qui est exclu est condamné à court ou moyen terme. Et c'est bien ce que ressentent nombre de Nivernais privés de cette toile, qui, comme un cordon ombilical, relie chacun à la vie sociale, à la vie économique, au monde du travail, et donne des perspectives de développement presque illimitées.

L'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, les communautés de communes, depuis plusieurs années, se sont penchés sur cet épineux problème, abondant financièrement et très lourdement, pour un résultat qui est encore loin d'être satisfaisant.

Les efforts financiers des uns et des autres ont atteint un niveau maximal.

C'est pourquoi, lorsque des élus de notre famille politique ont pu établir le contact avec SFR, via son PDG, Alain Weill, qui a passé une partie de son enfance dans la Nièvre, une magnifique opportunité s'est offerte, celle de faire fibrer un peu plus vite la Nièvre, avec des fonds privés et de façon prioritaire.

Nous regrettons, hélas, que de laborieuses discussions, dépassant le cadre normal d'une négociation commerciale, aient fait perdre un temps précieux.

Devons-nous déplorer ici encore des considérations politiques qui ont induit une situation de blocage ?

Mais, finalement, fort heureusement, nous l'espérons en tout cas, et cette réunion en est la preuve, cette situation a trouvé une issue heureuse. La Nièvre, donc, nous l'espérons, sera fibrée en 2022.

Nous le redisons, si d'autres bonnes fées se sont ensuite et en plus penchées sur le berceau Nièvre, tant mieux pour l'intérêt général et les Nivernais. Vous l'avez dit, travailler collectif et saisir toutes les occasions qui se présentent, c'est gagnant-gagnant pour ce département.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Merci, Monsieur le Président.

Comme vous l'indiquiez dans votre propos, les évolutions climatiques sont là, devant nous ; nous ne pouvons plus les nier. Nous avons connu cette année une sécheresse exceptionnelle, qui fait suite à celle de 2018, et qui nous oblige aujourd'hui à prendre la mesure des transitions qui sont devant nous.

Il s'agit tout d'abord de prendre en compte l'alimentation humaine en eau potable. On sait qu'un certain nombre de communes sont sujettes à des difficultés. Il va falloir que nous puissions revoir et faire revoir les modalités d'intervention, de manière à ce que les collectivités concernées puissent bénéficier des soutiens financiers nécessaires à la réalisation des investissements utiles pour les années à venir.

De même, s'agissant de la question agricole, il va falloir là aussi voir quelles sont les dispositions qu'il va falloir prendre de manière à accompagner les agriculteurs face à ces difficultés, mais également sur le moyen et long terme les aider là aussi à travailler à l'évolution de leurs systèmes de production, de manière à ce qu'ils puissent être adaptés aux situations climatiques à venir.

Je dois dire qu'à cet égard, par rapport à l'an dernier, j'ai pu mesurer les efforts d'anticipation qui ont été réalisés, et cette crise difficile me semble avoir été assumée avec beaucoup de pertinence.

S'agissant également, au-delà de l'agriculture, de l'aspect forestier, là aussi, nous sommes devant des incertitudes sur la production forestière dans les années qui viennent, compte tenu des risques qui pèsent sur un certain nombre d'essences en matière sanitaire.

Je voudrais également, dans ce contexte général, évoquer la place qu'ont nos territoires, et la ruralité de manière générale, pour apporter des réponses aux enjeux de la société qui sont devant nous. Nous avons pris connaissance, avec grande attention, des orientations annoncées par le Premier ministre, lors du Congrès des Maires ruraux ce week-end dernier dans le Nord.

Les intentions sont là. On peut constater de manière heureuse que 173 des 200 propositions de mesures que nous avons formulées ont été retenues. Nous attendons aujourd'hui de voir la manière dont concrètement les services de l'Etat, les opérateurs de service public et l'ensemble des opérateurs accompagnant l'action publique vont être mobilisés pour mettre en œuvre ces dispositions. Nous attendons aussi des mesures législatives et réglementaires qui seront nécessaires pour adapter le droit, les règles, aux besoins de nos territoires, en faisant en sorte que ces règles et ces mesures soient conformes aux attentes de nos territoires. Il me semble plutôt qu'il ne s'agisse que de déclinaisons de réponses à des problématiques métropolitaines.

Aucune information sur les financements n'a été donnée. Nous aurions été intéressés de savoir les enveloppes financières que le gouvernement aller dédier aux territoires ruraux, qu'il s'agisse de l'augmentation des crédits liés à la cohésion des territoires, à l'aménagement des territoires, en particulier au désenclavement, sur lequel nous avons formulé des propositions importantes, de manière à finaliser un certain nombre de tronçons autoroutiers. Suivez mon regard. Pas de financements non plus en fonds d'innovation à la ruralité, qui permettraient à nos territoires de mettre en œuvre leurs actions innovantes. Et pas de crédits sur la prise en charge des mobilités, dont on sait qu'il s'agit d'un sujet important pour à la fois accéder aux services, mais aussi favoriser le développement et l'accès à l'emploi sur nos territoires.

Nous attendons là aussi la manière dont l'Agence nationale de cohésion des territoires va se mettre en place ; cette agence, dédiée à l'ingénierie, et qui est indispensable pour nous permettre de dépasser les frilosités que nous pouvons avoir d'aller vers des projets, et surtout de trouver les moyens techniques de les réaliser.

Enfin, dans les jours qui viennent, la loi Engagement et Proximité sera discutée au Parlement. Il s'agit là d'une loi importante pour l'ensemble des élus locaux qui agissent sur le territoire. C'est à travers la mise en œuvre et la déclinaison opérationnelle de ses intentions que

nous verrons le niveau réel d'engagement du gouvernement à destination des territoires ruraux.

Les intentions du gouvernement également se manifestent à travers l'accès aux services. Vous l'avez évoqué. Les Maisons de Services Au Public (MSAP) dans ce département sont nombreuses ; le maillage du territoire est étroit. Elles ont vocation à nourrir la démarche France Services. Je voudrais vraiment souligner l'innovation qui a eu lieu sur ce territoire départemental. C'est un des secteurs dans lesquels nous montrons notre capacité à penser l'avenir, avec ce maillage qui avait commencé à travers le Pays Nivernais Morvan, puis qui s'est déployé sur l'ensemble du territoire, avec des résultats en matière d'accueil des publics très importants. Il est fondamental qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, l'essentiel de ces points d'accès fassent l'objet de cette labellisation France Services ; ce sera une manière de reconnaître le travail fait par l'ensemble des acteurs, élus, mais centres sociaux également, à travers le réseau de la Fédération des Centres Sociaux, pour le travail qui a été effectué au cours des années passées, et dans la perspective de poursuivre ce travail dans les années qui viennent.

Une attention particulière en matière de trésoreries. Vous savez que la réorganisation des trésoreries est en cours, avec une diminution du nombre des trésoreries sur ce territoire, et avec la perspective d'avoir des permanences sur le territoire. J'attire votre attention sur trois publics qui ont des attentes importantes :

- Le public des élus locaux, qui a besoin d'être accompagné dans la gestion des collectivités locales, avec une véritable proximité et un travail étroit avec les services de l'Etat, dans le cadre des responsabilités réciproques dont chacun dispose. Ce travail étroit et cet appui des trésoreries se sont délités au cours des dernières années, à tel point que les collectivités, et en particulier les intercommunalités, à l'occasion de leur fusion, se sont trouvées un peu esseulées pour répondre aux problématiques qui étaient complexes. Nous serons attentifs à la manière dont cela va se déployer.

- Les ménages, qui ont besoin d'être conseillés sur la manière dont ils ont à déclarer leurs impôts.

- Les entreprises, qui ont besoin d'accompagnement pour trouver les dispositions fiscales et les choix fiscaux qui soient utiles à leur développement, parce qu'elles ne disposent pas nécessairement en leur sein d'expertise particulière.

Je voudrais jute dire un mot sur le numérique, sujet essentiel de notre matinée.

J'ai vraiment été très surpris d'entendre notre collègue Pascale de Mauraige parler de « bonnes fées ». Il n'y a pas de « bonnes fées » sur le département ; il y a des personnes qui sont là pour faire du business, et c'est très bien. Elles n'ont pas en charge des sujets de service public, et c'est ainsi.

Il se trouve que, parce que le gouvernement a mis en place Très Haut Débit que le gouvernement a essayé de solliciter des opérateurs pour pouvoir intervenir, sachant qu'il ne souhaitait pas qu'il y ait de financements publics pour le déploiement d'internet sur nos territoires en particulier.

Notre choix aurait été plutôt d'un opérateur public, qui garantisse une péréquation permettant que les territoires soient traités de la même manière, quelles que soient leurs capacités financières à intervenir.

Cela n'a pas été le choix du gouvernement. Il y a une alternative qui s'est offerte, et qui a eu des difficultés à se mettre en place. Il se trouve que, pour des raisons liées à l'évolution des marchés, liées à l'évolution des modèles économiques, liées aux modalités de financements des opérateurs qui se sont manifestés – ils sont dans la salle aujourd'hui, et je les salue –, une première proposition a été faite. Rencontrant le Président d'un de ces opérateurs, Mme Gourault lui a parlé de la Nièvre et d'un ou deux autres départements. Et c'est ainsi que SFR a regardé particulièrement ce qu'étaient les possibilités sur le département.

Ce que vous dites avoir été des discussions longues, laborieuses, voire pratiquement non nécessaires, cela a été la manière de permettre de trouver une solution, par rapport aux attentes des Nivernais, qui puisse couvrir l'ensemble des Nivernais. Si nous avions accepté la première proposition qui nous avait été faite, c'était 23 000 prises qui n'auraient pas été réalisées, c'est 40 000 à 50 000 Nivernais qui auraient été mis de côté. Je salue le travail qui a été réalisé par Nièvre Numérique, qui était accompagnée par l'ensemble des conseillers départementaux quelles que soient leurs sensibilités, et qui permettra aujourd'hui de ne laisser aucun Nivernais sur le carreau. Je pense que c'est être sérieux que de travailler ainsi. Nous n'avons pas à être soumis, nous, territoires ruraux, nous n'avons pas à nous dévaloriser. Nous sommes d'égale dignité, d'égale valeur, et nous devons faire valoir ce que nous représentons. Nous avons le droit de rechercher un traitement équivalent à l'ensemble des Français. Je ne comprends donc pas votre attitude par rapport à cela. Il y a des personnes qui sont là pour rendre un service, pour faire du business, et nous attendons des réponses à un besoin, et nous attendons des services de qualité. Nous avons trouvé un équilibre contractuel qui garantit un peu mieux les intérêts du département.

Je vous remercie.

M. le Président :

Je ne vois pas d'autres interventions. Je voulais répondre sur le sujet à Mme de Mauraige. Je ne vais pas répondre à nouveau, mais il y a un résultat au mois de juin qui n'était pas tout à fait ce que nous avons eu au mois de février ; en 4 mois de discussion, ce qui n'est pas forcément très long, nous avons pu faire que ce ne soit plus 45 000 prises, mais 68 000 prises qui soient installées. Si nous avons obtenu cela, c'est parce que nous avons entamé ce moment de dialogue, qui

s'est plutôt bien passé, avec des évolutions au fur et à mesure, et de nombreux allers et retours. Je ne trouve pas que ce soit très long, qu'en 4 mois nous obtenions que l'opérateur SFR mette 23 000 prises de plus. Je pense que c'était extrêmement important.

Sur le premier sujet, deux éléments. La subvention a été payée, mais il y a une procédure judiciaire qui est en cours, à l'encontre du Département par M. Odoul, conseiller Rassemblement national, qui a poursuivi la Région et le Département. Nous allons attendre, si vous le voulez bien, ce que va dire la justice quant à cette situation. Je trouve un peu dommage qu'il y ait une forme d'association entre ce que vous me dites et ce que dit M. Odoul.

Mme de Mauraige : Nous n'étions absolument pas au courant de la démarche de cette personne, et nous ne nous y associons pas. Nous attendions simplement une réponse.

M. le Président : Dès lors qu'il y a une action en justice, je vais attendre le résultat de l'action en justice. Je suis très respectueux de la justice. Il est probable que nous déciderons de faire ce que la justice dira, très probablement sans faire appel. Je pense que cela répond à votre question. Nous n'avons donc, pour le moment, ni annulé ni rien fait d'autre, car la situation va se trouver évoquée.

Mme de Mauraige : Vous nous auriez répondu plus tôt que cela aurait permis d'éviter d'en parler.

M. le Président : S'il n'y a plus d'interventions, nous allons entrer dans le vif du sujet.

VERS LE TRES HAUT DEBIT PARTOUT ET POUR TOUS 2004-2002 ?

M. le Président : Je vais passer la parole à Fabien Bazin, qui va mener les débats. Il va effectuer une présentation générale, puis il interviendra au nom de Nièvre Numérique, et les opérateurs Orange et SFR interviendront successivement pour nous éclairer et répondre aux questions qui se posent.

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin : Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais remercier Patrice Joly d'avoir recadré un peu cette discussion, qui ne doit pas faire l'objet d'une approche idéologique ou partisane. C'est un bien commun, internet, et nous devrions être capables de nous rassembler sur ce dossier, qui est un dossier complexe, comme nous allons le voir avec un retour en arrière, car cette histoire commence en 1992, au moment de la privatisation de France Télécom, qui va devenir Orange. Vous allez voir que sur ce dossier il n'y a ni « bonnes fées » ni « père Noël ». Il y a juste du travail, et un travail collectif de l'ensemble des conseillers départementaux, son président, de Patrice Joly, qui a été très actif sur ce dossier depuis le début, parce que nous avons à évoluer dans un environnement changeant, mouvant, et il est fort difficile pour les collectivités, quelles qu'elles soient, de voir les règles du jeu changer chaque année, ou en tout cas à chaque fois qu'un nouveau président de la République arrive au pouvoir.

Les étapes marquantes ont été les suivantes :

1992 : Privatisation de France Télécom qui deviendra Orange

1999 : Les collectivités sont autorisées à construire des infrastructures de télécommunications. La communauté de communes Loire vignobles et Nohain construit à Cosne-sur-Loire un RIP.

En 2004, Orange assure couvrir tout le département en 2 ans en ADSL en 2 Mb. Tout le monde est extrêmement heureux de ce chemin qui est ouvert. Aujourd'hui, quelques années plus tard, 2 Mb dans le département de la Nièvre, c'est quelque chose qui fait hurler tous nos concitoyens. Il faut aussi prendre en considération la notion de débit, qui connaît chaque année une évolution formidable. Les échanges de données à travers la planète croissent de manière exponentielle. La construction d'un réseau prend du temps. Les mots sont importants : Quand Orange nous dit qu'il va garantir l'accès à 2 Mb, on dit que les communes sont couvertes, mais qu'elles ne sont pas éligibles. La réalité, c'est que l'accès à 2 Mb n'est pas permis. C'est pour cela que le Département et l'Agglomération de Nevers dès 2004 vont créer le syndicat mixte qui s'appelle au début Niverlan, qui évoluera ensuite en Nièvre Numérique, et que l'on va à cette époque lancer une délégation de service public pour construire un réseau haut débit propre au département de la Nièvre. C'est un choix qui est extrêmement important, parce que dès 2004, nous réfléchissons à construire cette boucle départementale. Là aussi, les mots ont un sens. La boucle est une boucle de collecte, c'est-à-dire qui ira chercher la donnée, mais qui n'est pas un réseau de distribution. Cette opération représentait 30 M€. Il a fallu à l'époque que le Département aille les chercher : ce fut Patrice Joly, Christian Paul, Jean-Louis Rollot, qui ont fait ce travail, pour prendre de l'avance en matière de développement de l'internet.

En 2009, un document de prévision de l'aménagement numérique est élaboré ; il s'agit du schéma directeur d'aménagement numérique des territoires. Il affiche une ambition forte que l'on peut résumer ainsi :

« La fibre partout et pour tous ». Tous les territoires ne font pas ce choix-là à cette époque. Pour certains, on va faire du mixt, faire de la montée en débit avec de l'ADSL et faire aussi un peu de fibre. De ce fait, je profite de parler d'une confusion généralement faite. Quand on dit « la fibre arrive dans votre commune », il y a deux façons de l'analyser. Soit elle arrive jusqu'au central téléphonique (c'est de la montée en débit) et ensuite elle refile sur les prises de téléphone ; soit elle arrive jusqu'à une armoire téléphonique et c'est bien une fibre optique qui repart du central téléphonique pour aller s'accrocher à chacun des bâtiments du territoire. C'est bien cette deuxième option que Nièvre Numérique, Niverlan à l'époque, a privilégiée. Ce n'est pas partout la même chose.

Le schéma de développement numérique est validé en septembre 2012. Il prévoit deux phases, car les modalités de financement à l'époque ne sont pas totalement calibrées pour viser les 100 % de couverture : une première à hauteur de 60 % du territoire nivernais, agglomération de Nevers, pour l'accès à la fibre, selon le calendrier que nous connaissons ; et une seconde, à hauteur de 40 %, ce qui là est à faire, pour lesquels à cette époque-là on n'a pas les financements et les partenariats possibles pour viser à arriver jusqu'aux 100 % de couverture.

En 2011, l'Etat organise un Yalta avec les opérateurs. *Grosso modo*, dans les zones dites « denses », les opérateurs privés investiront sur leurs fonds propres sans argent public ; les collectivités territoriales, recueillant divers financements possibles contribuant à fibrer les parties rurales des territoires. Les 12 communes de Nevers agglomération sont sélectionnées par Orange avec un engagement de déployer la fibre optique entre 2015 et 2020.

En 2013, l'Etat annonce l'arrivée d'un Plan Très Haut Débit, qui a une traduction financière importante, avec 3,4 milliards d'euros d'investissements pour participer aux financements des projets des collectivités territoriales. Commence alors une période de travail avec les financeurs sur les modalités technologiques et financières. Une première carte de couverture est réalisée couvrant en fibre optique 60 % des foyers. Il nous est indiqué par le ministère que les opérateurs ne viendraient que si nous sommes sur des zones suffisamment denses et cohérentes pour avoir un maximum de connexions. Nous recentrons alors l'intervention de Nièvre Numérique sur des plaques conséquentes de prises FTTH sur les chefs-lieux de canton. Cette nouvelle carte est acceptée et l'opération est cofinancée par le Fonds pour la société numérique, FSN (subvention de l'Etat).

En janvier 2017, le Président de Nièvre numérique rencontre Stéphane Richard, Président d'Orange, pour lui expliquer la situation particulière des territoires ruraux face au sujet « Internet ». Nous avons une oreille attentive, une écoute sérieuse, et nous obtenons à cette occasion un programme de raccordement en fibre optique des derniers centraux téléphoniques limités à 2 Mbit/s. Nous avons dès le début essayé de réfléchir à toutes les technologies palliatives qui

permettaient d'améliorer l'accès internet. Il y a plusieurs technologies pour se connecter à internet : la fibre, l'ADSL, la technologie radio (Wimax) qui permet de porter l'internet à 5 000 Nivernais aujourd'hui, et enfin la connexion *via* le satellite. On se rend compte que ces 4 technologies sur notre département aujourd'hui permettent à l'ensemble des bâtiments du département de bénéficier d'un meilleur accès à internet. Evidemment, tout le monde aimerait avoir la fibre tout de suite, ce qui est compréhensible, et c'est notre objectif stratégique. Seule la Nièvre à ce jour a cartographié l'ensemble des bâtiments du département, et y a attribué, selon la situation de ces bâtiments, une technologie permettant l'amélioration de l'accès à internet. C'est une particularité de notre département.

En 2018, le Président Macron annonce ce que nous faisons déjà, à savoir qu'il y a un objectif d'atteindre 30 Mbit/s en 2022 sur tous les territoires avec le mixt technologique évoqué plus haut.

A chaque étape de ces évolutions, il y a un dialogue avec les opérateurs qui est particulièrement musclé. Les choses s'expliquent, car on est ici sur des enjeux commerciaux et il n'y a pas d'opérateur du service public. Il est prévu en 2018 le développement de la 4 G mobile, mais on peut observer qu'elle n'est pas pour la Nièvre un outil de complément intéressant.

Un réseau de fibre optique comprend les éléments suivants :

- Un Nœud de raccordement optique (NRO) : central optique qui est raccordé par le réseau départemental aux « autoroutes » de l'internet. Sa capacité est d'au moins 1 000 prises.
- Un sous répartiteur optique (SRO) : c'est une armoire qui relie chaque local par une fibre optique dans sa zone de couverture (ZASRO) avec une capacité de 400 à 600 prises.
- Le transport optique : les câbles qui relient les armoires optiques au central optique (une fibre optique pour plusieurs abonnés).
- La distribution optique : les câbles qui vont de l'armoire optique jusqu'aux locaux (une fibre optique par local).

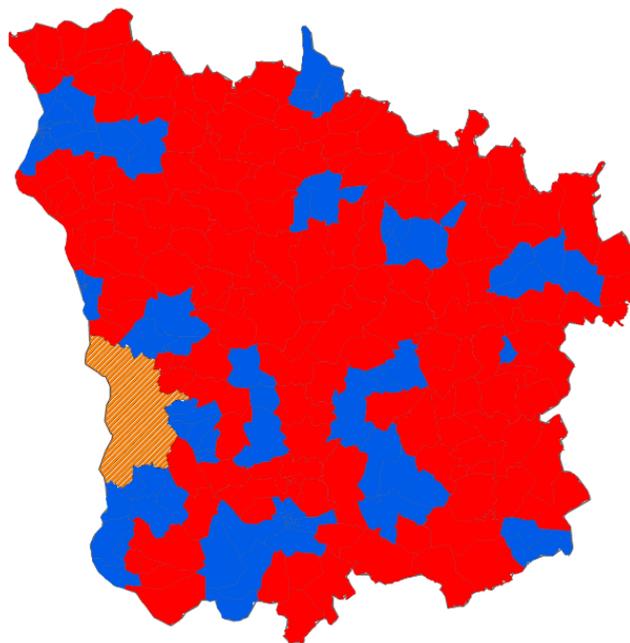
Dans la mesure du possible, il faudra que l'on travaille au plus près pour mutualiser les investissements qui ont été réalisés.

Le déploiement de la fibre optique nécessite deux temps : un travail d'étude, qui dure à peu près 6 mois, et des travaux qui peuvent s'étaler sur 6 à 12 mois en fonction de l'organisation territoriale que l'on aura à mettre en place.

Que cela soit pour Nièvre Numérique, Orange, SFR, on a besoin aujourd'hui d'une participation active des élus locaux, des maires notamment, pour régler ces éléments d'implantation de locaux techniques, et du Département pour gérer le dispositif extrêmement complexe des autorisations. Il faut savoir que cela coûte trois fois plus cher d'enfouir que de poser des poteaux. Les élus locaux devront

délivrer des permissions de voirie et des arrêtés de circulation pour la réalisation des travaux. Il faudra qu'ils soient particulièrement attentifs à deux points : l'adressage et l'élagage. Ils devront ainsi s'assurer de la mise à jour du fichier « adresses », car chaque local doit être désigné par un numéro et un nom de rue pour être éligible à la fibre optique. Il faudra accompagner les élus locaux dans cette opération d'adressage, et je suggère qu'une partie de la DETR soit consacrée à cette question sur l'exercice 2020. L'autre question importante est celle de l'élagage avant la pose des câbles sur les poteaux. L'estimation que nous faisons en termes de montant sur la Nièvre est de 500 000 €. Il faudrait que ces deux parties soient spécifiquement accompagnées par l'Etat dans les territoires ruraux.

Voilà à quoi doit ressembler la Nièvre à l'horizon 2022.



Nièvre : 155 180 prises

ORANGE 42 300 prises

SFR 66 000 prises

NN 46 880 prises

En ce qui concerne Nièvre Numérique, j'avais évoqué avec vous qu'à la fin de l'année 2019, on aurait construit 15 000 prises, dont 10 000 commercialisables. Les nouvelles sont plutôt meilleures, et nous devrions avoir construit 17 000 prises. Et à peu près la même proportion sur les prises commercialisables. Sur « construites » et « commercialisables », la différence est la suivante : par rapport au moment de la construction d'une prise effective dans l'habitation, il y

a un délai légal de 6 mois avant que l'on puisse proposer des offres commerciales.

Comme vous le voyez sur la carte, on voit trois types d'intervenants.

En bleu, les chefs-lieux de canton, grossièrement, où l'on projette 46 880 prises.

En rouge : SFR, avec 66 000 prises. Je rappelle que la proposition initiale de SFR était de 46 000 €. Je rappelle que, lorsque nous avons consulté SFR à l'été 2018, il n'était pas intéressé, comme les autres opérateurs, pour investir dans la Nièvre. Je rappelle enfin qu'à l'automne de cette même année, SFR, Altitude, Orange et Bouygues, d'un seul coup, ont été intéressés pour investir dans la Nièvre. C'est bizarre, quand même ! Je ne crois pas beaucoup aux interventions des uns et des autres. Le coût de la prise d'un seul coup a bondi sur les marchés financiers, et un certain nombre d'opérateurs se sont engagés à construire des prises parce qu'ils pré-vendaient déjà sur le marché et gagnaient de l'argent ainsi.

En orange, les 42 000 prises installées par Orange dans les 12 communes de l'agglomération de Nevers.

M. le Président :

Sur cette présentation globale, avez-vous des questions ?

Nous pouvons poursuivre la présentation, avec Fabien, sur comment cela va arriver dans les territoires, et dans quels délais.

M. Bazin :

Comme indiqué précédemment, pour la Nièvre – nous étions en avance par rapport à ce que le Président de la République a annoncé en 2018 –, nous sommes sur un projet multi-technologies pour améliorer les performances des accès internet et atteindre une couverture très haut débit en 2022. Il cumule les technologies suivantes :

ADSL

Des opérations de montée des débits ADSL sont engagées dans les communes en raccordant en fibre optique leurs centraux téléphoniques limités à 2 Mbit/s.

12 centraux restent à raccorder en fibre optique par Orange pour 2 600 lignes téléphoniques.

26 opérations programmées par Nièvre numérique: 13 opérations réalisées pour 2 228 lignes et 13 annulées suite à la proposition de SFR.

FTTH

Les travaux de déploiements d'ici 2020 de 46 880 prises FTTH ont débuté en 2018 dans les EPCI sous la maîtrise d'ouvrage de Nièvre numérique.

SFR propose de réaliser le « reste à faire » en FTTH d'ici 2022.

Radio

La couverture radio wimax permet un accès internet + téléphonie de 4 à 10 Mbit/s et plus.

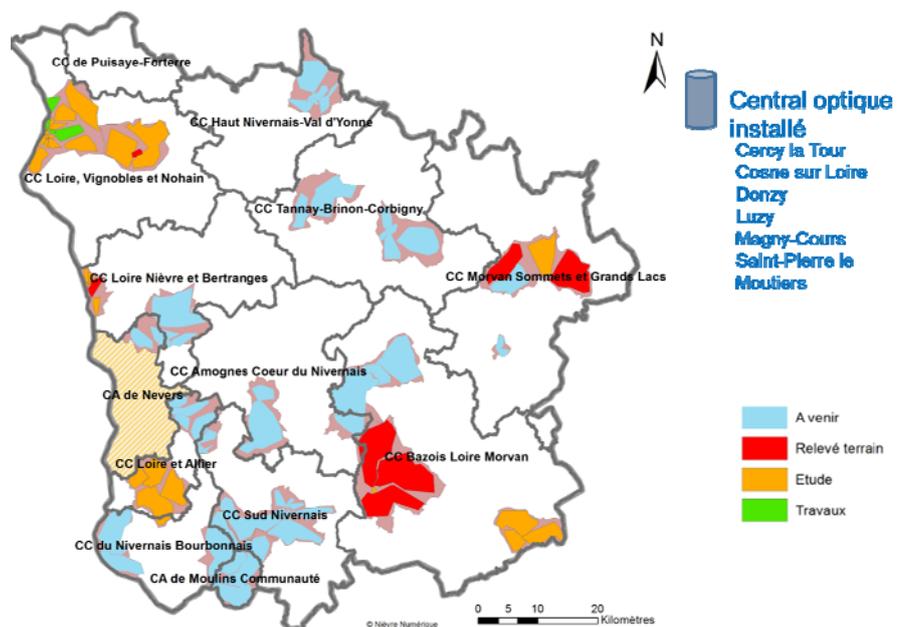
Le déploiement d'une nouvelle technologie radio dite THD Radio, en partenariat avec la Région, apportera un service d'accès internet + téléphonie + télévision de 30 Mbit/s pour pallier aux situations des foyers qui ont un débit insuffisant.

Les travaux ont commencé. Les communautés de communes sont très présentes. Le sujet est complexe. Il y a des communautés de communes qui ont une visibilité moyenne de l'état de leur budget, et évidemment cela les panique un peu. Mais on est au-delà des 80 % de subventions par communautés de communes. C'est donc un dossier qui est extrêmement bien financé, et qui ne pourrait pas être mieux financé.

Sur le Wimax, nous avons une discussion avec le Conseil régional de Bourgogne pour développer la technologie radio, Hercule, qui permet de booster les débits de la radio (aujourd'hui nous sommes entre 4 et 10 mégabits, demain ce sera entre 10 et 30). Nous continuons de discuter avec le Conseil régional de Bourgogne, pour nous voir allouer des moyens en vue d'assurer cette montée en gamme, dans l'attente, bien évidemment, du fibrage total du département.

En termes de comparaison sur la fibre optique, la Côte d'Or ne construit aucune prise optique cette année, et la Saône-et-Loire, c'est quelques milliers. On va livrer dans la Nièvre plus de prises optiques que les autres départements de Bourgogne Franche-Comté.

Cette carte est importante pour vous, quant au déploiement assuré par Nièvre Numérique.



Qu'est-ce qui a présidé au choix des premiers territoires à fibrer ? C'est le moment où la signature avec Nièvre Numérique a été engagée. Les territoires en bleu « A venir », ce sont ceux qui ont signé le plus tard la convention. On a les trois étapes classiques : relevés de terrains, études, et travaux, tandis que les centraux optiques sont installés à Cercy-la-Tour, Cosne, Donzy, Luzy, Magny-Cours, Saint-Pierre-le-Moûtier.

Concernant le prix d'abonnement à la fibre, il est le même que l'on soit à Nevers, à Luzy, ou à Paris et Lyon. C'est sur un catalogue national, avec une équité totale en termes d'accès. La France est un des pays dans l'Union européenne qui a les coûts d'abonnement les plus faibles, contrairement à ce que l'on pourrait penser. Les études disent que, pour un foyer, cela devrait être 200 € pour le coût des abonnements de télécommunications.

Les stratégies des opérateurs vis-à-vis l'ARCEP sont « viriles ». Orange et d'autres opérateurs ont posé dernièrement une question préalable de constitutionnalité sur le sujet de l'ARCEP en tant que telle. L'ARCEP peut-elle être juge et partie, notamment par rapport au pouvoir de sanction, de 3 % du chiffre d'affaires de l'entreprise en cas de non-réalisation de l'opération ? Orange et d'autres opérateurs remettent en cause ce pouvoir de sanction, considérant qu'il n'est pas constitutionnel.

Nous avons un travail de confiance avec SFR qui s'engage, en vigilance aussi, comme avec Orange, pour garantir le meilleur déploiement dans le meilleur calendrier possible. J'ai d'excellentes relations avec M. Cyril-Franz Honneger, de SFR, comme j'en ai d'excellentes avec Jean Beraud, d'Orange, nos interlocuteurs de terrain. Nous essaierons de construire, les uns et les autres, le mieux possible ce déploiement, en restant vigilants quant aux délais.

M. le Président :

Que peut-il être dit à ceux qui habitent dans les zones en bleu et qui ont envie d'en savoir plus sur les délais ?

M. Bazin :

Sur les zones bleues, il y a une période d'examen très précis, des réunions nombreuses, pour bien comprendre dans quoi on s'engage. Notre calendrier d'achèvement dans les deux ans de l'ensemble du réseau départemental fait que l'on est un peu en avance sur le plan de charge sur l'année 2019.

M. le Président :

Nous pouvons demander aux conseillers départementaux de sensibiliser les maires aux questions d'adressage et d'élagage, car cela permettra de gagner un peu de temps. Il faudrait, sur l'adressage, que dans les six ou sept mois qui viennent, il y ait au moins un programme

d'adressage pour toutes les communes de la Nièvre. Celles qui l'ont fait nous ont signalé que c'était long et coûteux. Fabien a raison ; nous pourrions peut-être voir avec la Préfète si la DETR ne pourrait pas être mise sur cette problématique. L'adressage est aussi nécessaire indépendamment d'internet. Il est utile que le terrain soit préparé pour que les opérateurs, quand ils arriveront, aient le moins de problèmes possible sur ces questions.

M. Bazin :

Je voudrais remercier le Département, au nom de Nièvre Numérique, et notamment François Karinthi sur l'accompagnement apporté au travail mené par le syndicat. Nièvre Numérique, c'est cinq personnes. Nous ne sommes pas suffisamment armés, et sans l'appui des équipes techniques départementales, et notamment des services de la voirie, nous n'arrivons pas à tenir notre ambition et pour accompagner SFR pour son propre déploiement. Nous allons essayer d'accompagner les équipes départementales pour qu'elles montent en gamme sur le sujet, pour qu'elles se l'approprient. Nous avons besoin d'être renforcés. Merci beaucoup, Alain, d'avoir mis à disposition des équipes.

M. le Président :

Je propose que M. Béraud, d'Orange, vienne s'installer et qu'il nous présente le déploiement d'Orange.

M. Flandin :

Pouvons-nous avoir des précisions sur la date du déploiement du renforcement Wimax ?

M. Bazin :

C'est une discussion serrée avec la Région qui est en cours sur le financement. Nous avons aujourd'hui une lettre d'engagement qui date d'avant l'offre de SFR d'un accompagnement financier au titre de la Région. Nous sommes en discussion avancée pour essayer de faire comprendre que malgré la couverture prévue à 100 % du territoire en fibre optique, le Wimax devra intervenir pour pallier ce déploiement qui va s'étaler dans la durée. Nous ferons une information précise sur cette question dès que nous aurons des précisions. Cela devrait être dans les semaines qui viennent.

M. le Président :

Je passe la parole à M. Jean Béraud, qui est le représentant d'Orange.

M. Beraud :

Merci, Monsieur le Président.

Jean Beraud, responsable des relations avec les collectivités locales sur les départements de la Nièvre et de l'Yonne. Je suis donc chez Orange l'interlocuteur privilégié pour les élus locaux de ces départements et pour les représentants de l'Etat également. Je connais

certains d'entre vous au hasard des déploiements de la fibre optique dans vos territoires.

Orange est l'opérateur aménageur.

Je vais rappeler rapidement ce qu'est la fibre optique. La fibre optique est un fil de verre plus fin qu'un cheveu qui ne connaît pas d'affaiblissement et qui permet de passer des débits du numérique excessivement importants jusqu'à l'habitation.

Dans le choix du FTTH pour un accès, pour chaque foyer, jusqu'au domicile, la fibre part du nœud de raccordement optique, c'est-à-dire du central téléphonique où se trouvent les équipes optiques jusqu'à l'habitation. La fibre d'Orange, c'est la production d'une nouvelle boucle locale ; c'est la production d'un nouveau réseau,

➤ La fibre, c'est :

- Un investissement porté par Orange.
- Une couverture complète de la commune.
- Peu de travaux par utilisation du génie civil existant et le partage des appuis aériens.
- Une interopérabilité du réseau permettant aux autres opérateurs cofinanceurs de proposer leur service et donc d'offrir le choix de leur fournisseur de service aux habitants.

➤ L'opérateur aménageur Orange intervient sur la Nièvre sur la zone AMII, appel à manifestation d'intérêt d'investissement. Cela a démarré sur les zones moyennement denses, sur des choix politiques de 2011, où il y a eu un partage de territoire national entre les deux opérateurs Orange et SFR. Les opérations de déploiement de Fibre optique FTTH en zones moyennement denses, Zones AMII, sont réalisées par l'opérateur aménageur Orange, qui va du RNO jusqu'au point de branchement, selon le schéma de la page 7 du document PowerPoint.

En ce qui concerne le déploiement de la fibre, pour l'opérateur aménageur, les étapes sont les suivantes :

- Des études géomarketing sur la ville considérée,
- Obtenir les accords des syndics/copropriétaires d'immeubles ou des autres opérateurs,
- Etudier et déployer le réseau de transport,
- Etudier et fibrer les immeubles, les maisons, jusqu'au point de branchement optique, qui est la limite de l'opérateur aménageur Orange. Au déjà, cela appartient au fournisseur d'accès d'internet qui sera choisi par le client.
- Pour le fournisseur d'accès internet, qui est Orange, SFR, etc., c'est ensuite vendre des abonnements, et c'est raccorder les clients finaux.

➤ Pour le déploiement d'une fibre FTTH, le schéma de déploiement est le suivant :

- Départ à partir d'un nœud de raccordement, central téléphonique, à l'intérieur duquel se trouvent les équipements de la fibre optique.

Ensuite, il y a deux jalons importants, qui sont :

- La pose des armoires, les PMZ (points de mutualisation de zones). Une armoire PMZ dessert entre 360 et 400 foyers. Ce sont les points où les autres opérateurs seront invités à se raccorder sur le réseau qui est en cours de construction par Orange. Ce jalon est très important au regard de l'ARCEP, le gendarme des communications numériques. Dans le cas du déploiement d'une zone AMII, lorsque l'opérateur aménageur pose une armoire, il y a un gel pour informer les autres opérateurs que cette armoire est disponible. On déclare cette armoire à l'ARCEP, et il y a un gel pour l'information de 3 mois. C'est très important ; cela joue sur le délai global d'une mise à disposition de la fibre optique au final. Souvent, lorsque je rencontre les maires des communes qui appartiennent à la zone AMII, lorsque l'on déploie dans leur commune, bien évidemment les administrés de cette commune voient arriver les premiers camions techniques et pensent que la fibre optique sera arrivée dans le salon demain matin. Il y a environ 9 mois à 1 an, si tout se passe bien, hors aléas techniques, dont trois mois pour l'information PMZ.

- Les points de branchements optiques, dans le bas du réseau, où siègent les raccordables. Il y a un potentiel de 8 prises de raccordements à ces points. Ils peuvent se trouver sur un poteau, sur une façade de maison, ou dans les gaines techniques d'un immeuble. Lorsque l'opérateur aménageur pose un point de branchement optique, il est déclaré également à l'ARCEP, et il y a un mois de gel, pour information aux autres opérateurs, également. Orange, dans le cadre de l'opérateur aménageur, ne va pas plus loin que le point de branchement optique. Ensuite, suite au gel d'un mois, quand l'information est bien passée, il y a déclaration dans les immeubles ou dans la rue, ou avec une application Orange, qu'il y a éligibilité d'une personne qui souhaiterait avoir la fibre optique. L'éligibilité se trouve donc au niveau de ce que l'on appelle le raccordable, c'est-à-dire au niveau du point de branchement optique. Lorsqu'un point de branchement optique est rendu éligible, que l'on a passé tous les délais réglementaires, le client final va choisir son fournisseur d'accès internet. Si c'est SFR, le client demande à SFR d'avoir un raccordement jusque dans son salon, et là cela n'appartient plus à Orange. Il faut bien comprendre qu'au-delà du point de branchement optique, cela ne nous appartient plus ; nous avons construit jusque-là.

En 2018, il y a eu une négociation qui fait qu'Orange a décidé d'accélérer le déploiement de l'opérateur aménageur Orange sur les zones AMII. Ce qui se traduit par un raccordement fin 2022, sur une déclinaison régionale. Il a été décidé de mettre, au plan régional,

100 % d'adressables fin 2019. C'est un jargon interne à Orange. Il illustre bien l'engagement que souhaite tenir Orange. Fin 2020, c'est aller jusqu'à 100 % de raccordables, c'est-à-dire d'éligibilité, hormis le refus de tiers. Si un tiers ne veut pas de fibre, on ne peut l'obliger. Cependant, fin 2020, il est possible que certaines adresses ne soient pas connues de l'opérateur aménageur Orange, mais que les habitants souhaitent néanmoins avoir le raccordement ; nous avons l'obligation de leur accorder, à partir du moment où le fournisseur d'accès internet le demande à l'opérateur aménageur ; ce sont donc des raccordements potentiellement au-delà de fin 2020, qui peuvent aller jusqu'à 2022. Il y a aussi les aléas techniques, liés par exemple au fait que les poteaux ENEIS ne peuvent pas supporter la charge.

Sur tous ces points, nous sommes tenus par les dispositions de l'article L33-13 du code des postes et des communications électroniques ; nous nous engageons, et si nous ne tenons pas nos engagements, il y a des pénalités.

En termes d'état d'avancement du déploiement sur la zone AMII Agglomération de Nevers, les chiffres sont les suivants à ce jour, étant rappelé que la zone AMII dans la Nièvre, ce sont les 12 communes qui composent la communauté d'agglomération de Nevers.

. Le premier jalon, adressage, c'est-à-dire la pose des armoires nécessaires pour rendre les foyers adressables : 31 851 foyers. Sur un engagement total plus de 43 000 foyers. Ce qui donne un taux de couverture à 87 %.

. Pour le « raccordable », donc au niveau des points de branchement, nous sommes à 14 129 foyers. Le taux de raccordement est au tiers (32 %).

Les étapes du déploiement FTTH Zone AMII dans la communauté d'Agglomération de Nevers, zone moyennement dense de 12 communes ont été les suivantes :

. Novembre 2014 : Début des études et du déploiement.

. 22 juin 2017 : Signature convention FTTH entre le Président de l'Agglomération et le Président d'Orange, Denis Richard.

. Envoi des lots d'ingénierie (4 lots pour Nevers, 1,5 lots pour les autres communes) aux maires, en indiquant tous les foyers qui seront potentiellement raccordables, au travers d'un fichier IPE. Ces documents, fichier IPE et plan de pose des PMZ, sont envoyés au Conseil départemental, au Président de l'Agglomération de Nevers et au maire de chaque commune. Généralement, je me déplace dans la commune considérée pour indiquer ce qui va se passer dans la commune.

. Selon la réglementation ARCEP, il y a un délai de trois mois à attendre après la déclaration PMZ et un mois après le PBO.

. Un comité de suivi régulier doit se tenir entre l'Agglomération et Orange, en ce qui concerne l'état d'avancement du déploiement du réseau.

. Le fournisseur d'accès internet se fait selon le choix du client final.

Voici un état d'avancement plus précis par commune :

- Nevers :

. Lot 1 : 19 armoires PMZ - terminé.

. Lot 2 : 20 armoires PMZ - terminé.

. Lot 3 : 19 armoires PMZ - restent 3 PA sur la PMZ 1357.

. Lot 4 : 4/11 armoires.

. Actuellement 4 armoires déployées, mais il reste 3 points d'abonnement sur la PMZ 1911, car conduite unitaire cassée (GC à créer en attente chez Scopelec), les 7 autres sont prévues pour septembre et octobre 2019 (24 935 foyers).

- Fourchambault : 8 PMZ : terminé (3 172 foyers).

- Varennes-Vauzelles : 17 PMZ - Terminé (5 456 foyers).

- Coulanges Les Nevers : 6 PMZ - Terminé (2 090 foyers).

- Garchizy 6 PMZ : il reste encore 2 points d'abonnement sur la PMZ 1886. (2 162 foyers).

- Marzy : 6 PMZ : restent 3 points d'abonnement sur la PMZ 1177 et 2 PA sur la PMZ 1176. (1 862 foyers).

- Pougues les Eaux : 4 PMZ - Terminé. (1 702 foyers).

- Germigny-sur-Loire 1 PMZ : En cours. 7 km de génie civil (329 foyers).

- Gimouille/Saincaize-Meauce : 1 PMZ en cours, initialement programmé pour juillet, décalé sur octobre par manque de câble. (221 + 202 foyers).

- Sermoise-sur-Loire : 2 PMZ en cours, initialement programmé pour juillet puis sur octobre par manque de câble. (776 foyers).

- Challuy : 2 PMZ en cours, initialement programmés pour juillet puis décalés sur octobre par manque de câble. (749 foyers).

Les éléments suivants sont indiqués dans l'avenant modifiant la convention signée en juin 2017. Nous nous engageons sur le nombre de locaux INSEE 2014. C'est pour cela qu'il y a une différence entre les chiffres que je viens de vous indiquer et ceux-ci. C'est l'engagement au titre de L 33-13 du code des postes et des communications électroniques qui est figuré dans les éléments

suivants. Ce document est signé par le Conseil régional, la préfecture de Région, l'Agglomération de Nevers et Orange.

	Début déploiement	Locaux INSEE 2014	Fin déploiement
Challuy	2020	701	2020
Coulanges-les-Nevers	2018	1 801	2020
Fourchambault	2016	2674	2020
Garchizy	2018	1 722	2020
Germigny-sur-Loire	2019	359	2020
Gimouille	2020	261	2020
Marzy	2019	1698	2020
Nevers	2014	22 450	2020
Pougues-les-Eaux	2019	1 280	2020
Saincaize-Meauce	2020	218	2020
Sermoise-sur-Loire	2020	703	2020
Varennes-Vauzelles	2019	4 733	2020

J'en ai terminé en ce qui concerne le déploiement de la fibre dans la zone AMII par Orange.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Y a-t-il des observations ?

M. Bazin :

Je voudrais remercier Jean Béraud, qui prendra sa retraite dans quelques jours, pour son engagement pour la Nièvre.

M. Dubois :

Au niveau de Varennes-Vauzelles, à quel stade en est-on ?

M. Béraud :

Il y a environ 5 500 foyers. Ils sont adressés. Toutes les armoires à Varennes-Vauzelles ont été posées. Ce qui reste à faire, c'est descendre dans le réseau et installer les points de branchement optiques partout sur la commune. Je peux vous donner le nombre de raccordables sur Varennes-Vauzelles, mais nous avons vraiment bien avancé.

M. Dubois : Mais ce qui intéresse surtout les utilisateurs, c'est à quel moment ils auront la prise de raccordement, et à quel moment la recherche d'un fournisseur d'accès pourra se faire. Vous aviez dit qu'il pouvait s'écouler une année. C'est ce planning-là qu'il est intéressant d'avoir : à partir de quel moment la personne va pouvoir réellement avoir l'utilisation.

M. Béraud : Sur ce planning, nous pouvons dire que nous avons tenu notre engagement concernant l'implantation des armoires, car notre engagement porte sur 100 % d'adressage, c'est-à-dire de pose de toutes les armoires nécessaires. Par contre, en descendant dans le réseau, il y a beaucoup d'aléas techniques, et je n'ai pas de planning, parce que ce sont des sous-traitants qui tirent la fibre entre les armoires et les points de branchement optiques. Je n'ai pas de calendriers précis. Cela nous a été demandé par l'Agglomération de Nevers à plusieurs reprises, mais nous ne pouvons pas fournir ce genre de planning. Par contre, l'engagement reste le même : fin 2020, 100 % de raccordable, hors refus de tiers et hors raccordables sur demande.

Pour l'information de vos administrés, lorsque le point de branchement optique a été construit et qu'il y a eu ce devoir d'information des autres opérateurs, il est déclaré éligible. L'information est tout à fait disponible sur nos cartes de couverture à travers l'application Orange Couverture Fibre, pour savoir si l'on est éligible à la fibre optique.

Mme Augendre : A Coulanges, le déploiement des armoires a été très rapide. Mais le délai semble être long ensuite avec la partie génie civil et le branchement réel. On ne peut que très difficilement terminer les chantiers. Les travaux durent donc des années, pour deux rues notamment. Les citoyens ne comprennent pas.

M. Béraud : Il n'y a pas de planning précis. Si l'on tombe sur un obstacle génie civil, il faut le gérer, et cela peut prendre du temps.

M. Bazin : Le modèle de déploiement d'Orange fait intervenir des sous-traitants. La réalité des travaux est qu'ils sont longs. Il y a un engagement des opérateurs privés de construire beaucoup de prises, plusieurs millions sont à réaliser. Le problème de stocks de fibre peut se poser. Il faut que nos concitoyens s'emparent de ce sujet de manière citoyenne. C'est probablement l'investissement dans ce pays le plus important sur plusieurs années, mais ils ont sans doute du mal à le comprendre.

- M. Flandin :* Nous comprenons bien que la patience est la mère des vertus. C'est surtout cela qu'il faut que nous expliquions à nos concitoyens. Pour autant, où en est Orange ? A-t-il fini le renforcement des centraux téléphoniques qui peuvent permettre d'améliorer le débit temporairement, en attendant que le client soit fibré ?
- M. Béraud :* Il reste encore quelques zones. Sur Beaumont-la-Ferrière, la fibre pourra être déployée.
Sur les zones AMII, le FTTH se fait sur fonds propres Orange.
- M. Bazin :* Il a fallu trois ans pour avoir un accord, pour qu'Orange emprunte une partie du réseau de Nièvre Numérique pour raccorder le central téléphonique. Cela fait dans les 50 000 €. Ceux qui restent sont les plus difficiles à traiter techniquement, ce qui engendre un coût financier. Il faut que nous arrivions ensemble à régler au mieux les intérêts des deux parties. C'est aussi une manière de préserver un peu l'argent public, et d'investir le plus intelligemment possible.
- M. Béraud :* Sur le sujet du Mixt technologique, c'est-à-dire la fibre optique dans les petites villes ou les villages avec utilisation du réseau aval cuivre, depuis Château-Chinon, où il y a eu accord fin 2015-début 2016, nous en sommes à environ une vingtaine de NRA. Nous en sommes à 3 M€ d'investissement Orange sur le sujet.
- M. le Président :* Nous vous remercions.
- M. Joly :* Monsieur le Président, juste un mot. Lorsque l'on parle d'investissements privés, c'est de l'investissement payé par les abonnés. Cela sort quand même en partie des poches des Nivernais.
- M. le Président :* Nous sommes d'accord.
Je passe la parole à M. Honneger, d'Altice, qui va nous dire où nous sommes pour ce qui concerne SFR.
- M. Honneger :* Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président, de votre accueil. Je voudrais vous saluer tous, et vous dire le plaisir que j'ai ici de présenter les déploiements que SFR fera dans la Nièvre.
Je suis le délégué régional d'Altice France. Ce groupe français est aussi présent à l'international, et il a comme activité en France une activité Telecom, que vous connaissez bien, sous le nom de la marque

SFR. Nous vendons aussi notre réseau à d'autres opérateurs ou nous le louons. Nous sommes aussi l'expression de ce que l'on appelle maintenant la convergence des télécoms et du contenu ; nous sommes donc aussi un groupe de média, le troisième groupe français d'audiovisuel, avec des marques comme BFM, RMC, RMC sports, Libération, L'Express.

Nous sommes un partenaire historique des collectivités. Le groupe Altice s'est constitué de la réunification de SFR et de Numéricable. Nous répondons aussi sur l'accompagnement des collectivités au niveau du câble notamment, et c'est le cas de Nevers, et puis depuis plusieurs années nous répondons aussi sur l'accompagnement des collectivités, pour la construction de leur réseau numérique, au début sur les réseaux de première génération qui permettaient de moderniser la boucle locale puis désormais sur les réseaux FTTH, soit dans le cadre de DSP, soit dans le cadre d'AMEL (appels à manifestations d'engagements locaux, sur fonds propres). C'est sur cette procédure que nous sommes intervenus dans la Nièvre, comme dans d'autres départements français (Bouches-du-Rhône, Alpes de Haute Provence, Eure-et-Loire, Hautes-Alpes).

Le groupe Altice a un intérêt particulier à investir sur ces infrastructures, et pour cela a été créé un véhicule qui s'appelle SFR FTTC, qui nous a permis d'avoir des investisseurs qui, à nos côtés, participent à cet aménagement numérique du territoire.

Je profite de cette occasion pour vous présenter les collaborateurs qui m'accompagnent : Pascal Ducloix, ingénieur d'affaires, qui a travaillé sur la proposition d'AMEL. Pour l'avenir, les deux responsables Collectivités qui vont s'occuper de la Nièvre, David Schutz, et Romain Déglise, qui vont être les interlocuteurs de l'ensemble des territoires et des élus des territoires, et qui vont servir d'interface entre les maires, les présidents d'intercommunalités et nos chefs de projet qui vont déployer sur le territoire, pour les questions de calendrier, d'aménagement, etc.

Le groupe agit, sur ce terrain, en fonds propres ou dans le cadre de délégations de service public pour l'aménagement numérique du territoire.

Il a l'objectif de déployer et de maintenir au moins 5 millions de prises FTTH dans les prochaines années.

Je vais en venir maintenant aux réponses aux enjeux de votre territoire.

- Il s'agit d'une couverture totale avant fin 2022 :

- o 66 309 logements et locaux professionnels
 - 57 759 d'ici fin 2021
 - 5 091 d'ici fin 2020
- o 208 communes déployées par SFR

- Sur 53 communes, déploiement par SFR en complétude de Nièvre Numérique.

- Nous avons la garantie d'une commercialisation sur ces réseaux.
- Une offre activée à destination des Opérateurs de SFR au même titre que les prises FTTH des zones AMII et des DSP.
- En parallèle des offres entreprises (FTTH pro).
- Le triple-play pour tous les foyers.

Nous avons un engagement à investir pour la Nièvre qui a les caractéristiques suivantes :

- . Il s'agit d'un engagement contraignant avec l'Etat et le régulateur avec sanction financière (article L33.13 du CPCE), avec sanction financière sur le montant de notre chiffre d'affaires de 3 %.

- . Un engagement de mise en œuvre d'une architecture standardisée permettant l'arrivée de tous les opérateurs, et permettant l'interopérabilité.

- . Un engagement local dans le cadre d'une convention signée entre la Nièvre et SFR pour organiser et suivre le déploiement, assorti de pénalités. Cela vous assure de notre volonté de déployer.

Cela représente un investissement pour le groupe de plus de 106 M€ pour les 10 prochaines années.

Au niveau des étapes, nous sommes actuellement en train de procéder aux études de terrain de ces déploiements, et très vite nous serons en mesure de proposer une carte de déploiement par commune et par date. Ensuite, c'est toute la mise en place et la construction du réseau, avec d'abord la mise en place des centraux téléphoniques, dits RNO, des centraux qui desservent une ou plusieurs communes. De ces centraux, il faut que nous implantions dans les autres communes des armoires techniques, SRO ; ces armoires desservent entre 300 et 500 logements. Nous tirons ensuite en souterrain ou en aérien, et nous avançons comme cela jusqu'à la réalisation complète du dossier. Une fois que nous sommes prêts à commercialiser, nous avons ce délai d'attente qui permet aux autres fournisseurs d'accès à internet d'être présents sur la ligne de départ comme nous. Le délai est de trois mois ; nous devons permettre à nos concurrents fournisseurs d'accès à internet de pouvoir venir. Cela nécessite pour eux des travaux, et il y a donc trois mois qui leur permettent, s'ils le souhaitent, de venir s'installer.

Le déploiement implique une relation étroite avec les collectivités : les maires, les présidents d'intercommunalités, le président du Conseil départemental, parce qu'il y a un certain nombre de points d'étape à valider avec l'ensemble des élus : les points de positionnement, les points de mutualisation dans leurs communes, les autorisations de voirie... C'est pour cela que nous avons des collaborateurs dédiés à

cela, qui sont vos interlocuteurs, et qui vont faire l'interface entre le maire et nos équipes techniques sur le terrain.

C'est le même schéma que présenté tout à l'heure par Orange : le NRO, (sous-répartiteurs optiques) ou les points de mutualisation dans les angles de rues, puis nous mettrons les PBO, les points de branchements optiques, dans les rues, ou dans les colonnes des immeubles. Puis arrive le raccordement final du fournisseur d'accès, qui raccorde chez l'habitant, en fonction de l'opérateur choisi.

Dans le quotidien de notre déploiement départemental, nous aurons besoin de l'accompagnement des élus. En effet, déployer la fibre réserve son lot de surprises qui peuvent retarder ponctuellement les travaux :

- Infrastructures manquantes, inopérables, endommagées (pleine terre, traversée de pont, etc.)
- Surcharge en aérien, refus de pose ou renfort,
- Refus de conventionnement par bailleur privé ou public,
- Problème d'élagage...

Pour les habitats collectifs, l'opérateur déployeur que nous sommes ne peut pas rentrer dans le domaine privé sans autorisation. Nous avons une équipe qui rencontre les bailleurs pour conventionner avec eux et permettre à l'opérateur déployeur de tirer la fibre jusque dans la colonne. Nous organiserons des réunions avec les bailleurs publics ou privés pour leur présenter le dispositif. Le conventionnement est le préalable pour l'installation de la fibre chez les particuliers locataires de ces organismes.

Le déploiement se fait sur un réseau d'exception orienté « clients » :

- Une ingénierie FTTH passive qui répond aux directives de l'Offre de Référence FTTH définie par l'ARCEP
- La réutilisation de toutes les infrastructures disponibles : 600 km de NiverTel, ERDF, Orange.
- Une infrastructure intégrée dans le réseau national SFR, utilisant l'ensemble des ressources à l'identique d'un déploiement de zone AMII. C'est une infrastructure supervisée 24 h/24 h, comme le sont tous les réseaux de SFR.

Parmi les points d'attention vis-à-vis des administrés, nous avons indiqué les éléments suivants :

- L'arrivée des opérateurs sur le territoire est du ressort de chaque opérateur.
- Attention à l'élagage sur les emprises publiques et privées.
- La commercialisation est ouverte 3 mois après la fin du déploiement par SFR FTTH (obligation réglementaire).

- Le raccordement entre le domaine public et le privatif est du ressort du fournisseur d'accès à internet choisi par l'administré. Chaque administré doit mettre à disposition les parcours sur le domaine privé pour déployer la fibre dans le cadre d'une convention de déploiement.

Il sera mis en place un outil qui vous permettra de voir les évolutions du déploiement du réseau, Online THD.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

M. le Président :

Je vous remercie.

Je pense qu'il faut que nous facilitions le travail entre les maires et les équipes de SFR. Il pourrait être intéressant que, lors de l'assemblée des maires, une information puisse être faite sur le sujet, et il pourrait être question d'élagage et d'adressage. Je voulais savoir ce que Daniel Barbier, Président de l'Union Amicale des Maires, en pense.

M. Barbier :

Oui, tout à fait.

M. le Président :

Avez-vous des questions ou des observations ?

M. Bazin :

Sur les délais liés à la gestion de cette offre, on nous a indiqué que nous avons une date butoir pour prendre une décision, et nous avons eu une proposition de convention qui est arrivée début septembre. Il y a un travail partenarial devant nous, même si nous avons beaucoup avancé ces dernières semaines avec SFR, et notamment sur la question d'un guichet unique lié au déploiement. J'aurai l'autorisation donnée par le Conseil syndical de signer le projet de convention. Nous avons chiffré 106 M€ l'investissement sur ce qu'il restait à faire ; je note qu'il est indiqué 106 M€ sur une période de 10 ans. Je ne comprends pas bien le timing.

M. Honneger :

C'est étalé sur 10 ans parce qu'il y a la problématique des raccordements, avec des conventions d'immeubles.

M. Bazin :

Très franchement, je trouve cela intéressant de la part de SFR d'indiquer ce type de calendrier, car il permet aussi à nos concitoyens de bien comprendre que c'est un réseau qui ne se construit pas en quelques semaines ou quelques années.

M. le Président :

Jacques Legrain.

M. Legrain : Je voulais dire qu'il n'y aura aucun problème à nouer les conventionnements utiles pour l'accès dans les immeubles.

M. Honneger : Il n'y a pas de problèmes avec les bailleurs publics ; vous êtes très identifiés. Le plus difficile est avec les petits bailleurs, ou les régies. Elles font passer en assemblées de copropriétaires une fois par an les conventions. Mon discours n'était pas véritablement destiné aux bailleurs publics. Nous vous connaissons bien, en général. C'est plus pour les petites copropriétés, gérées par les régies ou les syndicats de copropriétés.

M. le Président : Il est bien mis dans la convention qu'en cas de raccordement long et d'impossibilité pour un Nivernais de trouver un opérateur, SFR viendra et proposera un raccordement au même prix qu'un raccordement normal ?

M. Honneger : L'engagement de SFR fournisseur d'accès internet est qu'il prendra à sa charge les raccordements longs. Mais c'est l'accord du groupe SFR.

M. le Président : Y a-t-il d'autres questions sur l'ensemble du sujet ?

Mme Mer : Serait-il possible des documents d'information reprenant les éléments communiqués ?

M. le Président : Fabien Bazin se propose de faire envoyer les trois présentations à chaque conseiller départemental.

Ce raccordement est l'affaire de tous, pour que nous ayons le plus vite possible une Nièvre fibrée.

Nous remercions nos intervenants.

Je vous propose que nous reprenions nos travaux à 14 heures.

La séance, suspendue à 11 h 41, reprend à 14 heures.

EXAMEN DES RAPPORTS

FONCTION 1 : CONSTRUIRE L'AVENIR ECONOMIQUE DE LA NIEVRE, CREATEUR D'EMPLOI

RAPPORT N°1 : SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE – RAPPORT DES ADMINISTRATEURS DESIGNES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme Guérin :

Ce rapport obligatoire a pour objet d'approuver, pour l'exercice 2018, les rapports des administrateurs désignés par le Conseil départemental dans les Sociétés d'Economie mixte (SEM) dans lesquelles la collectivité détient des actions.

Sont concernés la Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive (SAEMS) du Circuit de Nevers Magny-Cours, la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre (SAEMAN), Nièvre Aménagement, et la SEM patrimoniale de la Nièvre (SEMPAT).

En 2018, la SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours a renoué avec les excédents (+ 152 833 €) après deux exercices déficitaires grâce à une réduction des charges d'exploitation de 6 % et un chiffre d'affaires en hausse de 2 %. Un réel effort a été réalisé sur le poste des charges externes qui enregistre une baisse de 10 % et les modalités de calcul du loyer du circuit ont été également revues conduisant à une baisse de 8 % de celui-ci. L'entreprise dégage pour la première fois depuis 2015 un excédent brut d'exploitation positif de 421 435 €. Le chiffre d'affaires est tiré par les locations en hausse des pistes Grand Prix et Club et des épreuves organisées excédentaires (les classic days, le superbike France et supermotard, le promosport FFM, le GT4 et le série FFSA V de V 4 000 kms).

L'année 2018 a vu le retour du Grand Prix Camions (après 4 années d'absence) dont le résultat est à l'équilibre ; une nouvelle manifestation a vu le jour « l'Historic Tour » avec un bon résultat (+88 191 €) et des charges raisonnables.

Concernant les faits marquants de 2018 : La démonstration « Wattway » (route solaire) sur l'accès au circuit a été inaugurée le 28 avril 2018 ; La piste Grand Prix a été ré-homologuée en grade 1.

La chambre régionale des comptes a rendu son rapport définitif sur les exercices 2011 à 2016, et elle souligne la bonne gestion de la SAEMS. Pour mémoire, ce rapport a fait l'objet d'une validation lors de la session de l'assemblée départementale du 11 février 2019.

Nièvre Aménagement a également connu une hausse de son activité en 2018. Hors opérations propres, les produits d'exploitation pour l'année 2018 de la SEM pour son fonctionnement propre (c'est-à-dire hors opérations portées) sont en hausse de + 15 %. Ils sont issus pour

37 % des concessions d'aménagement, pour 16 % des mandats et conduites d'opération, pour 18 % d'AMO, pour 23 % de loyers et pour 6 % de promotion. Ils proviennent à plus de 76 % de collectivités territoriales. Les charges d'exploitation ont globalement été maîtrisées malgré l'augmentation de la masse salariale due à plusieurs recrutements et mouvements de salariés. La SEM affiche ainsi en 2018 un résultat net de 32 268 € (au même niveau qu'en 2017).

En 2018, la SEM a engagé ou poursuivi les études et chantiers suivants : Travaux pour la piscine de l'agglomération de Nevers, rénovation extension du Café Charbon à Nevers, aménagement Euro-Auto-Hose, maison de santé à Corbigny, maison de santé à Imphy, logements intergénérationnels à Ouroux-en-Morvan, logements intergénérationnels à Montsauche-les-Settons, aménagement bassin portuaire à Cercy-la-Tour, centre technique fluvial à Decize, Extension EHPAD de Château-Chinon, Maison de la solidarité de Château-Chinon, salle d'haltérophilie à Moulins-Englibert, étang du Marnant à La Nocle Maulaix, le bon laboureur à Moulins-Englibert, berges de l'Yonne à Clamecy, plan guide à St-Honoré-Les-Bains, OPAH RU Nevers-Fourchambault, construction d'un immeuble pour entreprise à Decize, embellissement du centre bourg à Moux-en-Morvan. Il est par ailleurs à noter que le capital social a été porté d'un montant de 523 131,85 € à un montant de 2 509 299 € par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale de l'action (de 2,44 € à 11,70 €).

L'objet social de la SEM patrimoniale est de construire des bâtiments économiques répondant à des demandes identifiées et de louer ces bâtiments afin de favoriser le développement des entreprises locales et de renforcer l'attractivité économique de la Nièvre pour des investisseurs. Son activité continue à se développer en 2018. Elle affiche un résultat net de 77 986 € en hausse de 54 % par rapport à 2017 grâce à des produits d'exploitation en hausse de 5 % et des charges contenues. Le résultat de la SEM émane essentiellement de la gestion locative de l'opération de réhabilitation du bâtiment 22 réalisée pour l'entreprise Faurecia, de l'Entreprise Electrique à la ZAC du Four à Chaux à Decize, de SOCOTEC sur le Parc du Bengy à Varennes-Vauzelles, de la SOREC et de Guinot TP. Sur les 11 dossiers qui ont été étudiés en 2018 pour un accompagnement dans le développement de leur activité : 2 dossiers ont été présentés en comité d'investissement puis ont fait l'objet d'une décision favorable de la SEM patrimoniale (Bureaux loués à la Mutualité Bourguignonne îlot Colbert I à Nevers et extension Entreprise Électrique à Decize) ; 3 dossiers ont fait l'objet de présentations introductives sommaires dans le cadre de négociations non encore abouties à ce jour (Extension de bureaux SOREC/EUROSIT à la Charité, renouvellement bail FAURECIA à Cercy-la-Tour et FAB LAB ici Morvan à Lormes).

Les 2 dossiers qui ont reçu l'aval du comité d'investissement en 2018 (Bureaux loués à la Mutualité Bourguignonne sur l'îlot Colbert I à Nevers et extension de l'Entreprise Électrique à Decize) ont par ailleurs été achevés dans l'année. Les emprunts ont été sollicités et les

actes devraient être rapidement régularisés. Pour mémoire, lors de l'assemblée départementale du 26 mars 2019 et conformément aux exigences de la loi NOTRE, le Département a cédé 1/3 de sa participation dans la SEM patrimoniale à la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le pourcentage du capital détenu par le conseil départemental dans chacune de ces SEM est repris pour information dans le tableau ci-dessous :

	SAEMS MAGNY- COURS	SAEMAN NIEVRE AMENAGEMENT	SEM PATRIMONIALE
Participation en euros	796 380	1 338 374	675 000
Participation en % du capital détenu	50,16 %	53,34 %	28,74 %

Les documents (fiche mandataire et comptes annuels) permettant d'apprécier plus en détail l'activité de ces sociétés d'économie mixte sur l'exercice 2018 sont joints au rapport.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver l'ensemble de ces documents ;
- de donner quitus entier et sans réserve aux représentants du Conseil départemental au sein des conseils d'administration des structures susvisées pour leur gestion.

M. le Président :

Y a-t-il des questions sur ces trois sociétés d'économie mixte ?

M. Morel :

Monsieur le Président, ne faudrait-il pas simplement prendre acte de ces éléments et approuver les documents dans la forme dont ils sont présentés ?

M. le Président :

Mme Guérin nous soumet ce qui est écrit à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales : *«Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres. »*

On nous demande d'approuver ce qu'ont fait nos collègues dans ces conseils d'administration. Je vous accord que c'est un peu formel.

M. Morel : Je ne veux pas mettre en difficultés nos collègues, bien entendu, mais ne peut-on pas ajouter « approuver l'ensemble de ces documents tels qu'ils ont été déjà approuvés par l'ensemble des représentants. » ?

M. le Président : Cela peut traduire une certaine défiance. Nous demander de voter, c'est pour voter en constatant que le travail fait par nos délégués est bien fait.

M. Joly : Sauf à analyser que l'on donne quitus à nos représentants. Nous leur donnons quitus de la manière dont ils ont exercé leur mandat.

M. le Président : Nous donnons quitus sans réserve aux représentants du Conseil départemental au sein des Conseils d'administration. S'il s'agit de traduire la confiance que nous avons dans nos représentants du Conseil départemental dans ces instances, je pense que nous pouvons considérer que c'est de cela qu'il s'agit. Nous re-votons la confiance que nous apportons à nos représentants au sein de ces SEM. Cela pourra être rédigé ainsi. Cela vous convient-il ?

M. Morel : Cela me convient.

M. Gauthier : J'ai regardé ces trois sociétés, et j'ai quelques remarques à faire au niveau de la présentation de ces chiffres.

Vous nous faites part, dans le rapport de la SAEMS d'une baisse du loyer de 8 % de la collectivité. Nous n'avons pas d'explication particulière sur la façon dont on a eu cette réduction de 8 %, surtout que l'on s'aperçoit que le montant des loyers destinés au Conseil départemental passe de 633 000 € à 815 000 €.

On remarque aussi que, sur les variations des chiffres des évolutions en pourcentage, il y aurait sans doute un copié-collé de l'année précédente.

Toujours sur Magny-Cours, une demande d'explication concernant les avantages sociaux reversés aux salariés. Ils représentent 45 % des salaires ; cela me semble être très important. Pourrait-on savoir ce qu'il y a derrière ces avantages sociaux ?

M. le Président : Sur les loyers, l'augmentation était liée aux travaux que nous avons réalisés et qui augmentent la valeur du circuit. Nous récupérons ainsi les investissements que nous avons réalisés ces dernières années, et nous les traduisons dans des loyers. Nous avons donné en CP des

explications liées à l'augmentation de ces loyers. Sur Magny-Cours nous avons réalisé environ 25 M€ de travaux. Nous traduisons cela dans la valeur locative du circuit.

Pour répondre à votre question sur les avantages sociaux, il est fait référence aux véhicules mis à disposition de l'équipe.

Mme Louis-Sidney : Il se fait par le biais du partenariat noué avec BMW, qui met à disposition un parc de véhicules pour les salariés du circuit.

M. Gauthier : Concernant le loyer, on se retrouve donc avec une augmentation du loyer. Mais il est écrit dans le rapport que les loyers avaient baissé. Mais j'ai eu l'explication que je sollicitais, Monsieur le Président.

En ce qui concerne Nièvre Aménagement, vous avez passé des provisions pour risques concernant le site de Sardy-les-Epiry, le campus tertiaire de Varennes-Vauzelles et le Grand Monarque.

Serait-il possible d'en savoir un peu plus ?

M. le Président : Si vous le voulez bien, je vais passer la parole à Michel Mulot.

M. Mulot : Sur le Grand Monarque, le chantier a été différé depuis plusieurs mois, du fait de litiges par rapport à ce chantier.

Sur ERSCIA, ce n'est pas encore réglé. C'est en cours, et, du fait de ces incertitudes, il faut faire des provisions.

M. le Président : Je sais que des procédures sont en cours. Il est donc encore nécessaire de faire des provisions, car tous les problèmes juridiques ne sont pas réglés. L'ex porteur de projet demande en justice des sommes assez impressionnantes. Il y a eu arrêt du projet, mais par l'Etat. Nous intervenons pour le compte de la communauté de communes. Le Département n'est pas mis en cause dans l'affaire.

M. Gauthier : Encore une petite question, si vous me le permettez. Sur la troisième société, nous avons une colonne de chiffres sur 2018 qui n'a pas été remplie, page 72 du rapport.

M. Joly : Je ne sais pas ce qu'il y a comme subventions, mais nous trouvons le chiffre sur les produits d'exploitation en page précédente.

M. le Président : Nous voyons les totaux en page suivante.

Mme de Mauraige : Nous allons nous abstenir sur ce rapport.

M. Bazin :

Au-delà de l'approche comptable, les sociétés d'économie mixtes sont de très bons outils. Dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs, souvent les communes ou communautés de communes n'ont pas les moyens pour traiter des ilots de bâti. Cela coûte extrêmement cher, et cela prend beaucoup de temps. Le travail avec la SEM pourrait permettre de gérer sur la durée ce que l'on appelle une concession d'aménagement pour la réhabilitation de ce type d'espace urbain. Mais la SEM n'est pas éligible à ce jour au règlement de la Région. Il serait peut-être opportun de saisir la présidente de Région que, pour la rénovation de nos bourgs ruraux, un recours à ces concessions d'aménagement avec un soutien régional pourrait réellement améliorer le bâti dans nos bourgs ruraux.

C'est un débat que nous avons eu avec Jocelyne, qui avait pu identifier un autre dispositif, et dont elle pourra parler, et qui est aussi intéressant, sur ces sujets.

M. le Président :

Sur ce document, il y a eu un problème technique. Au moment de l'impression du document, les chiffres ont glissé. En 2018, il faut prendre les chiffres qui sont en dessous de la colonne 2017. En 2017, ce sont les chiffres en dessous de la colonne 2016, etc. Deux pages plus tôt, vous avez les mêmes chiffres, mais dans les bonnes années.

Reprenons-nous le vote ? Il me semble que nous avons éclairci toutes les questions que vous vous posiez. Il me paraît tout de même important de marquer l'importance que nous accordons en nos trois sociétés.

Mme de Mauraige :

Nous allons voter ce rapport.

M. Gauthier :

Une chose plus positive ; on se réjouit quand même que ces trois sociétés soient à l'équilibre.

Mme Guérin :

Juste pour compléter ce que Fabien vient de dire. Il y a un dispositif qui peut compléter ce que fait l'EPF, ce que fait Nièvre Aménagement avec l'outil « concession », pour la revitalisation des centres bourgs. Il s'agit des ORT, les opérations de revitalisation des territoires. Cela peut compléter les opérations de revitalisation. Cela rejoint la loi Denormandie, qui se rapproche du dispositif de la loi Pinel. Cela peut être intéressant, car on est plus sur le domaine « aides fiscales », autour des redynamisations sur des thématiques d'habitat, de commerce, etc.

J'ai fait venir les services de l'État jeudi pour qu'ils nous expliquent comment être éligibles. Je pense que c'est un outil qui pourra compléter ce qui existe. C'est plus alléchant pour les investisseurs. En dehors des subventions que l'on peut avoir, s'il y a en plus ou à côté

des aides fiscales. On touche une autre approche d'investisseurs, qui pourraient croire à nos territoires. Je pense que ce sujet est à travailler avec les EPCI, mais apparemment les critères sont assez faciles à atteindre, et l'engagement a l'air facile, mais c'est à vérifier.

M. Flandin : Sur la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, nous nous apprêtons cette semaine à voter un périmètre ORT, avec une extension sur les centres-bourgs qui nous intéressent. Cela permet aussi, en termes d'habitat, de pouvoir mobiliser les OPAH. C'est relativement précieux pour revitaliser tout cela.

M. Bazin : Il y a une participation de l'EPCI, ou une non-recouverture d'une fiscalité ? Ou bien est-ce l'Etat qui prend en charge l'accompagnement fiscal ?

M. Flandin : L'accompagnement fiscal, c'est l'Etat normalement qui doit le prendre en charge. Par contre, cela mobilise un certain nombre d'éléments que les collectivités vont porter dans les opérations cœur de ville ou les opérations de revitalisation rurale.

M. Barbier : Par rapport aux SEM, sans vouloir faire du délit d'ingérence, il serait bon, en termes de crédibilité, par rapport à nos partenaires qui sont dans ces différentes structures, que la voix du Conseil départemental soit unanime.

Mme de Mauraige : Nous avons dit tout à l'heure que nous voterions le rapport.

M. le Président : Je propose que nous passions au vote.
Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION 1 : CONSTRUIRE L'AVENIR ECONOMIQUE DE LA NIEVRE, **CREATEUR D'EMPLOI**

RAPPORT N°2 : RESO – MODIFICATION DES STATUTS

Mme Guérin : Chacun d'entre vous connaît RESO, autour de l'enseignement et des pratiques artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre.

Il vous est proposé de procéder à l'étude de la modification des statuts de RESO.

Lors des réunions du 13 novembre et 11 décembre 2018, le Conseil d'Administration de RESO a validé à l'unanimité l'adhésion de quatre nouvelles communes : Luzy, Châtillon-en-Bazois, Sougy-sur-Loire et Clamecy, ainsi que la suppression de la compétence dans le domaine des arts du cirque figurant dans les statuts.

Les statuts doivent être modifiés pour intégrer ces éléments, et faire l'objet d'un vote de l'ensemble des collectivités adhérentes, dont le Département de la Nièvre.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°3 : DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES – TARIFS DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2020

M. Mulot :

Le vote de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est un acte essentiel de notre politique éducative. Cette dotation permet aux 30 collèges publics et aux 4 collèges privés d'élaborer leur budget de fonctionnement.

Au-delà de la DGF, le Département accompagne directement les collèges, que cela soit en investissement ou en fonctionnement, mais également au travers l'ingénierie déployée par les services de la collectivité.

Le Département agit désormais sur un champ éducatif très étendu.

- Créer les conditions d'un environnement épanouissant pour la communauté éducative (travaux, équipements),
- Apporter des services dématérialisés répondant à l'évolution du service public de l'éducation,
- Améliorer en permanence la qualité du service rendu (accueil, entretien, restauration),
- Accompagner les collèges dans leurs projets éducatifs.

Trois points sont à retenir pour ce rapport :

1) La dotation globale de fonctionnement des collèges

1 899 320 € seront répartis entre les collèges.

Cette répartition est avant tout la traduction de la volonté du Département d'apporter une réponse individualisée pour chaque collège, en respectant les fondements de notre politique éducative : maintien d'une dynamique de territoire autour de chaque collège, garantie d'une équité de traitement, reconnaissance de la qualité du service rendu.

Le choix de la collectivité est d'avoir une approche globale de la situation budgétaire des établissements.

Le but de cet exercice est de sécuriser la continuité de fonctionnement des établissements.

Cette DGF 2020 est ajustée à la hausse, à la baisse, ou maintenue, selon le niveau des fonds de roulement mobilisables.

Actuellement, la répartition des charges de fonctionnement assurées directement par la collectivité est en cours d'évolution (reprise des contrats de chaleur pour 11 collèges, reprise d'équipements de protection individuelle pour les agents). Une réserve indifférenciée de 30 000 € est mobilisable au cours de l'exercice pour aider les établissements qui seraient en difficulté. Pour mémoire, 15 000 € ont été consommés en 2019, alors que nous avons inscrit 80 000 €.

2) La restauration scolaire, les tarifs de demi-pension :

Les fondements de notre politique de restauration scolaire sont avant tout l'égalité de traitement de tous les collégiens, avec un tarif forfaitaire unique aux familles des collégiens, la promotion d'une restauration durable (éducation au goût, démarche Agrilocal). C'est aussi favoriser la production de repas pour des tiers, par exemple pour les communes. 25 sites de production de restauration sont pilotés par le Département. 5 collèges sont servis par des lycées de la région Bourgogne Franche-Comté. 17 cuisines de collèges produisent des repas pour les communes. Il a été servi 1 100 000 repas sur l'année scolaire.

Pour l'année 2020, il est proposé de maintenir pour toutes les prestations le niveau tarifaire de 2019.

3) La dotation de fonctionnement (part matérielle) accordée aux établissements d'enseignement privé

Pour 2020, le coût élève (basé sur le coût d'un élève dans le public) calculé à partir du compte administratif 2018 de la collectivité est de 289 €. Au jour de la rédaction du rapport et en reportant les effectifs de la rentrée scolaire 2018, la dotation à verser est de 273 683 €. En 2019, elle était 322 400 €. Le nombre des élèves est passé de 992 à 947, soit - 45 élèves.

M. le Président :

Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

C'est la troisième année qu'il est procédé de cette manière. Je pense que maintenant c'est bien accepté.

Il est souhaité, quand c'est possible, que nos collègues fassent la restauration pour nos écoles primaires qui sont voisines. Pour limiter l'empreinte carbone, les fournisseurs de repas pour nos collègues devraient être des fournisseurs locaux.

M. Flandin :

Je peux comprendre votre souhait. Pour autant, il faut aussi rappeler qu'il peut exister des unités de production culinaire sur certains secteurs. Pour l'EPCI Loire, Vignobles et Nohain, elle fournit pratiquement maintenant les repas des écoles primaires, et elle est prête à collaborer avec le Département, le cas échéant, si le besoin s'en faisait sentir.

M. le Président :

Cela m'amène à indiquer que nous augmentons le nombre de fournisseurs travaillant dans le cadre d'Agrilocal.

Personne n'est contre ni s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION 3 : INNOVER ET EXPERIMENTER POUR PLUS DE SOLIDARITE

RAPPORT N°4 : SIGNATURE DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) DE 2019 A 2023 ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE, L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET L'ASSOCIATION FIL D'ARIANE

M. Bazin :

Le présent rapport vise à approuver la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé entre l'association Fil d'Ariane, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche-Comté et le Département. Il fixe pour les 5 prochaines années, les objectifs ainsi que les conditions de fonctionnement et moyens humains et financiers à mettre en œuvre sur la durée du contrat.

Il concerne essentiellement les structures suivantes :

- Le Centre d'Action MédicoSociale Précoce (CAMSP).

Ce service assure le diagnostic et la prise en charge ambulatoire d'enfants âgés de 0 à 6 ans qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. D'une capacité de 144 places, son rayonnement territorial s'étend de Nevers à ses antennes situées sur les communes de Château-Chinon, Corbigny, Cosne-Cours sur Loire et Decize. La participation prévue du Département sur l'ensemble de la période est de 325 600,90 €.

- La Maison des Adolescents de Nevers.

Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'orientation proposant un espace d'accompagnement pluridisciplinaire aux adolescents et à leur famille. Elle apporte un soutien et une expertise aux professionnels intervenant sur ce champ. Ses missions et la qualité de son public concourent au dispositif de protection de l'enfance. Créée en 2015 avec un accueil unique sur Nevers, elle s'est dotée d'une équipe mobile, en mars 2017, développant ainsi ses services sur l'ensemble du territoire nivernais, grâce à des permanences itinérantes. 212 jeunes ont été reçus en 2018. La MDA a bénéficié, à sa création, du soutien financier de la Fondation de France jusqu'en 2018. Cette subvention a permis l'expérimentation de l'équipe mobile. Le désengagement du mécénat à compter de 2019 fragilise la pérennité du dispositif. C'est pourquoi le Conseil départemental a décidé l'octroi d'une subvention de 30 000 € sur 2019, reconductible et intégrée au présent CPOM.

Je vais vous livrer des éléments qui me paraissent intéressants sur la capacité de réactivité des équipes.

Pour le CAMPS, en 2016 : 505 demandes. En 2017 : 589 demandes. En 2018 : 642 demandes. Le délai de consultation pour un premier rendez-vous est de 13 jours en 2016, de 26 jours en 2017, de 23 jours en 2018, l'objectif du CPOM au regard de ces tendances étant de 34 jours. Le délai de demande de consultation, en 2016 : 206 jours ; en 2017 : 133 jours ; en 2018 : 203 jours, avec un objectif moyen du CPOM de 180 jours. Les délais de demande de consultation pour un premier traitement : en 2016, 341 jours ; en 2017, 191 jours ; en 2018, 225 jours, et dans le contrat : 249 jours.

L'état du suivi psychologique en France et dans notre département est quand même abîmé, et il faut reconnaître que nos équipes de terrain ont un beau combat à mener sur ce sujet.

M. le Président :

Le Fil d'Ariane a une équipe mobile, avec un psychologue et une personne qui va sur la cité scolaire, et qui voit les adolescents sur la cité scolaire et qui prend les rendez-vous avec les parents. L'ARS a financé pendant deux ans le dispositif. Notre participation de 30 000 € traduit notre souci par rapport à ce sujet.

Y a-t-il des remarques sur ce dossier ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°5 : CONVENTION FINANCIERE CENTRES SOCIAUX ET FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIEVRE

M. Bazin :

Le Département a une longue histoire de partenariat avec les centres sociaux. Ils sont 33 au niveau du département, ce qui est une vraie force au niveau local.

Nous intervenons sur l'accompagnement de la fonction d'animation et de pilotage de l'intégralité de ces centres sociaux. Par ailleurs, nous intervenons auprès de la Fédération en elle-même. C'est un bel outil de pilotage, de partenariat. Il faut aussi que l'on apprenne à ces centres sociaux à « faire le pas de côté ». Le principal financeur de ces centres sociaux, c'est évidemment la Caisse d'Allocations Familiales, qui décline, vous le savez, des projets de territoires, des agréments pour les centres sociaux qui peuvent aller jusqu'à 4 ou 5 ans. Nous demandons un peu aux centres sociaux de rentrer dans des cases d'un programme bâti au niveau national qui ne reprend pas forcément les préoccupations que l'on peut avoir dans les territoires ruraux. Sans appeler à la désobéissance civile des centres sociaux, il faut aussi qu'ils ne restent pas dans cette sorte de confort, dans cette trace apportée par la Caisse d'Allocations Familiales, et qu'ils arrivent à transférer leurs équipes sur des préoccupations très locales ; je pensais notamment aux préoccupations de transports scolaires. Il y a des familles qui sont laissées sur le bord du chemin, du fait d'une application un peu stricte de la Région sur la création de points d'arrêt, et l'on a dans le territoire des personnes qui ne sont pas desservies. Pourquoi ne pas imaginer que les centres sociaux organisent des circuits de transports qui suppléent l'organisation régionale, non pas pour amener des enfants jusqu'à l'école, mais pour les amener jusqu'au point d'arrêt le plus proche de leur domicile ?

Je pense que l'on a à gagner sur ce partenariat et sur tout un travail en proximité avec les centres sociaux.

La participation du Département en faveur des 33 centres sociaux est calculée de manière forfaitaire et fixée à 20 785 € par centre social. Le montant proposé est équivalent au montant versé sur l'exercice 2018, soit 685 905 €.

Pour la Fédération des Centres Sociaux, il est proposé d'attribuer un montant de 36 500 € pour son rôle de tête de réseau et pour sa fonction d'animation départementale du réseau qu'elle représente. Le montant proposé en 2019 est équivalent au montant versé sur l'exercice 2018, qui avait été diminué pour tenir compte de la vacance du poste de délégué adjoint. 2019 n'a pas vu ce recrutement se concrétiser.

Nous sommes fiers du partenariat avec les centres sociaux et leur Fédération.

M. le Président :

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Je partage sur l'essentiel ce que dit Fabien Bazin, et particulièrement sur le rôle des centres sociaux au niveau de nos territoires. Les

participations représentent pour les EPCI des montants importants, mais nous sommes heureux de les voir à nos côtés pour assumer, plus particulièrement au niveau de l'enfance et de la petite enfance, un certain nombre de prestations qui sont globalement bien faites.

En ce qui concerne le développement de leurs activités, sur les transports scolaires, je resterais quand même très dubitatif. La compétence a été transférée à la Région. Il serait peut-être plus simple d'apporter des aménagements au règlement, et je souhaiterais que la Région soit capable de le faire.

Pour autant, cela ne nous empêche pas de travailler avec les centres sociaux, et c'est ce que nous ferons, sur notre EPCI, sur les problèmes de mobilité. Mais que chacun se conforte dans ses prérogatives, et les choses n'en seront que mieux gardées.

M. Bazin :

J'ai pris cet exemple, mais j'aurais pu en prendre 1 000 autres. J'ai la conviction aujourd'hui que nos institutions, le Département, la Région, et *a fortiori* l'Etat, et dans une certaine mesure les communautés de communes, vont quand même avoir du mal à faire sans les vraies gens. Cela va être de plus en plus comme cela. Je pense que, chaque fois que l'on pourra sortir de nos compétences, on sera probablement encore plus efficace pour régler les difficultés. C'est quelque chose qui ne va pas de soi, parce que cela implique une transformation de société. Mais, et on le voit sur les personnes âgées aujourd'hui, il y a des associations formidables dans ce département, et on peut aussi mobiliser nos concitoyens, les réseaux de voisinage, les élus locaux, les institutions pour trouver des solutions diverses en vue de contribuer au mieux vieillir dans nos territoires. Je pense qu'il faut que l'on se prépare, les uns et les autres, à ouvrir un peu plus les portes et les fenêtres, pour aller vers cette mobilisation par tout un chacun pour reconstruire une société allant vers davantage d'entraide.

M. le Président :

Je passe au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°6 :

DESIGNATION DE 2 REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE (CCPD) EN QUALITE DE MEMBRES

Mme Augendre :

Il s'agit de désigner deux élus pour la Commission Consultative Paritaire départementale (CCPD) qui traite des assistants familiaux et des assistants maternels.

La CCPD se réunit 4 à 5 fois par an au maximum

Cette commission est actuellement composée de 6 membres au total : 3 représentants élus des assistant(e)s maternel(les) et familiaux (chaque titulaire a son suppléant également élu) et 3 membres de l'institution départementale. Les représentants du Département comprennent : le Président du Conseil départemental ou son représentant et des Conseillers départementaux ou agents des services du département désignés par le Président du Conseil départemental. Chacun d'entre eux a un suppléant.

Un temps de rencontre organisé en avril dernier avec les organisations syndicales ou associations représentant les assistant(e)s maternel(les) et familiaux a permis de définir les modalités d'organisation des prochaines élections, qui auront lieu le 24 septembre 2019, uniquement par correspondance.

Elles ont exprimé le choix de voir augmenter le nombre de sièges pour passer à 8 membres, proposition à laquelle le Conseil départemental souhaite répondre favorablement au regard des seuils d'effectifs des professionnel(les) concernées.

Il est proposé de désigner les membres de l'institution départementale titulaires et suppléants comme suit :

1. Delphine Fleury, Vice-Présidente du Conseil départemental suppléée par Alain Lassus, Président du Conseil départemental,
2. Chantal Marchand, adjointe à la Directrice générale Adjointe des Solidarités, de la Culture et du sport suppléée par David Huleux, Directeur adjoint du développement social local,
3. Sylvie Rameau-Bocquet, chargée de mission Enfance, supplée par le Docteur Isabelle Demarre-Jallet.

Lors de la réunion de la commission de Solidarité du 16 septembre, il a été proposé de désigner deux autres élues, qui pourraient être :

Philippe Morel, titulaire,

Nathalie Forest, suppléante.

Il vous est donc proposé :

- de valider la désignation des membres de la CCPD susmentionnés ;
- de désigner M. Philippe Morel et Mme Nathalie Forest en qualité respectivement de titulaire et de suppléante, pour siéger à la Commission Consultative Paritaire départementale après les élections prévues le 24 septembre 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Je passe au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°7: ADHESION A ALTERRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ET DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) DU DEPARTEMENT

Mme Delaporte :

Le présent rapport a pour objet de valider l'adhésion du Département à Alterre Bourgogne Franche-Comté.

Alterre Bourgogne-Franche-Comté (BFC), association loi 1901, est l'agence régionale pour l'environnement et le développement durable. Elle accompagne les territoires de Bourgogne Franche-Comté désireux d'engager leur transition vers un développement plus soutenable. Alterre est connue pour son expertise dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Compte tenu des stratégies départementales en cours d'élaboration sur la biodiversité et sur l'adaptation du territoire au changement climatique, l'apport d'Alterre BFC nous semblait important et intéressant.

Il est donc proposé d'adhérer à Alterre BFC, *via* une cotisation de 1 500 € par an, et plus particulièrement en 2019, de soutenir l'association à hauteur de 8 500 € dans le cadre de ses programmes développés sur l'adaptation des territoires au changement climatique et l'Observatoire Régional de la Biodiversité.

Il vous est donc proposé de désigner deux représentants du Conseil départemental de la Nièvre, qui pourraient être moi-même et Mme de Mauraige, si vous en êtes d'accord.

M. le Président :

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION 4 : CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGEE DE LA QUALITE DE VIE

RAPPORT N°8: UN ENGAGEMENT POUR LA RESSOURCE EN EAU

Mme Delaporte :

Le Conseil départemental agit pour préserver la ressource en eau. Ce rapport présente à la fois le schéma d'eau potable pour le département et la convention avec l'Agence Loire Bretagne.

Un schéma départemental eau potable a été élaboré.

Parmi les sujets traités dans le schéma, on peut notamment citer les problématiques suivantes :

- Pour une amélioration des rendements des réseaux, des « plans d'action » devront être mis en œuvre par les collectivités. Dans ce cadre, tous les gestionnaires doivent être incités à pratiquer une gestion patrimoniale de leurs installations, basée sur une connaissance des ouvrages et une programmation pluriannuelle des investissements.

- Pour une amélioration de la qualité de l'eau, l'outil adapté est celui des démarches dites de « bassin d'alimentation de captage » menées dans la concertation avec les agriculteurs lorsque des contaminations par des pesticides ont été mesurées. Des besoins de création ou réhabilitation d'usines de traitement de l'eau ainsi que pour le remplacement de canalisations qui génèrent des contaminations sont par ailleurs identifiés. Il s'agit d'aider les collectivités à mettre en œuvre les travaux liés à l'amélioration de la qualité de l'eau notamment s'agissant des problèmes de turbidité et de chlorure de vinyle monomère. Ce sont des substances qui viennent de la dégradation des tuyaux en PVC et qui ont un impact très négatif (cancérogènes).

- Enfin, la question de la sécurisation de la distribution de l'eau demeure essentielle au regard, notamment, de risques liés à des situations extrêmes (inondations ou sécheresses) dont la probabilité d'être rencontrées est aggravée par le changement climatique. C'est le cas des interconnexions des réseaux. En cas d'inondations, des pompes peuvent être submergées, et des communes peuvent être privées d'eau, alors que, finalement, grâce à une interconnexion avec le réseau de la commune d'à côté, elles pourraient être approvisionnées en eau, permettant de sécuriser la distribution d'eau potable, même en cas d'inondations de pompes sur certains territoires.

C'est de l'ingénierie et du conseil aux communes que le Service de l'Eau du Département va apporter aux communes et aux collectivités.

Par ailleurs, il vous est demandé de réaffirmer le partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne par la signature d'une convention. Le document énonce les objectifs, les moyens mis en œuvre et les engagements de chacun pour une politique de l'eau qui couvre les domaines de l'assainissement, de l'alimentation en eau potable et la protection de la ressource, de la gestion des milieux aquatiques ainsi que les réseaux de mesure et de suivi des eaux. La participation financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne représente 50 % des dépenses engagées dans ce cadre. Le montant, révisé chaque année, est estimé pour 2019 à 279 280 €. Le montant apporté par l'Agence de l'Eau serait donc de 139 640 €.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le document "Schéma départemental d'alimentation en eau potable de la Nièvre - Programme d'actions 2019 - 2024",

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat départemental 2019-2021 entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de la Nièvre,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil départemental à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à son exécution,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil départemental à conduire toutes les démarches pour l'obtention de subventions liées à la politique de l'eau, auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, d'une part, et auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, d'autre part.

M. le Président : Y a-t-il des interventions ?

M. Gauthier : Chers collègues, on ne peut qu'être d'accord sur les objectifs que poursuivent ces engagements.

Je regrette que l'on n'ait pas d'objectifs sur la recherche de nouveaux captages. Je trouve que c'était l'occasion aussi d'essayer de trouver de nouvelles ressources en eau. Nous savons tous qu'il y en a. Le seul problème, c'est que l'on n'en cherche pas. Sur des années comme 2019, je pense que, si l'on avait un peu plus de ressource en eau, cela n'aurait été que bénéfique. Sur ma commune, l'Ixeure, depuis cinq jours, ne coule plus. Elle ne coule plus parce que l'on prélève sur le réseau, et on n'a plus d'eau dans les prés pour l'alimentation des bêtes. J'ai une abondance de coups de téléphone avec la difficulté qu'il y a à arbitrer sur ce que l'on destine à l'humain et à l'animal.

Mme Delaporte : Ce sera aussi tout l'enjeu de cette stratégie départementale de l'adaptation au changement climatique. Effectivement, ces arbitrages sont difficiles. Au-delà de chercher de nouveaux captages, il y a aussi le fait de sécuriser ceux qui existent, de faire en sorte de limiter notre consommation en eau, de gérer différemment les choses. Peut-être que l'on pourra aussi trouver des pistes d'amélioration de notre gestion de l'eau, et de l'eau potable en particulier.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Bouchard : Ce qui m'a frappée, en matière de gestion de l'eau en général, c'est aussi chercher les moyens d'éviter le gaspillage, et en tout cas de réduire la consommation d'eau. Au sein des collectivités, des efforts ont été réalisés en matière d'isolation, mais à ma connaissance on n'a pas fait autant d'efforts pour éviter que les collectivités consomment énormément d'eau, par exemple dans les chasses d'eau ancien modèle, c'est-à-dire créées à un moment où l'on ne se posait pas du tout la question de la ressource. Au niveau de la consommation d'un établissement scolaire, la consommation des chasses d'eau est

certainement très importante, alors qu'il devrait y avoir des possibilités d'économiser cela. Il me semble qu'il y a des petits gestes simples à faire, et nous pourrions essayer de les démarrer le plus tôt possible.

Mme Delaporte :

Essayer de faire des économies, et de ne pas perdre de l'eau notamment dans l'adduction de cette eau potable, c'est le premier objectif de ce schéma départemental. Parallèlement à cela, nous sommes en train de travailler sur la consommation en énergie et en eau des collèges, et il va y avoir un plan d'action mis en œuvre prochainement pour faire des économies. Il y a tous les gestes à faire, dans un collège, pour économiser à la fois l'électricité, le chauffage et l'eau.

M. le Président :

Je crois qu'il faut bien que l'on cherche toutes les mesures possibles pour s'adapter à cette transition climatique et écologique.

Il s'agit d'essayer d'améliorer le rendement de nos canalisations. Je me rappelle qu'en mettant des compteurs diversifiés le long des canalisations, on peut facilement passer de 60 % de rendement à 80 %. On peut faire 20 % d'économie en consommation d'eau simplement en mettant des robinets et des capteurs. Je pense qu'il faut inciter les personnes qui vont faire appel à nous à faire ce travail d'amélioration de nos réseaux.

Mme Delaporte :

Nous avons identifié une douzaine de communes ou syndicats d'eau qui véritablement ont des rendements très bas. Nous allons essayer de les amener à connaître très bien leur patrimoine en termes d'adduction d'eau potable pour pouvoir petit à petit mettre en place ces travaux pour éviter au bout du compte de financer de l'eau potable qui finit dans l'adduction.

M. le Président :

Avant, nous parlions de choix d'investissement, mais il faudra parler de survie, en rappelant que l'eau est un bien précieux. Cela devient obligatoire.

Mme de Mauraige :

La remarque de notre collègue Marc Gauthier est intéressante. Cela aurait pu être rajouté dans le plan départemental. C'était une possibilité de plus de trouver des solutions.

Mme Delaporte :

Pour répondre simplement, nous nous étions fixés sur trois objectifs très précis, car le service de l'Eau, comportant peu de personnes, doit se fixer des objectifs très précis pour que l'on puisse assumer ces actions en termes de moyens humains.

- Mme de Mauraige :* Sur certains secteurs, il y a vraiment une nécessité, et on pourrait ouvrir une possibilité.
- M. le Président :* Il faut rappeler que la gestion des milieux aquatiques, c'est de l'ordre des communautés de communes. Le service de l'eau n'apporte qu'une aide technique d'ingénierie.
- M. Flandin :* J'approuve bien sûr ce qui a été dit, mais le pragmatique que je suis rappelle quand même que, pour nettoyer les canalisations en termes d'assainissement, il faut quand même un certain volume. Cela paraît très généreux quand on dit qu'il faut mettre moins d'eau dans les chasses d'eau ; il en faut quand même un peu parce que, sinon, on bouche les canalisations. Il faut le savoir.
- M. Barbier :* Le Conseil général, devenu Conseil départemental, a mis beaucoup d'argent au travers d'un programme sectoriel consacré à l'assainissement et à l'eau. C'était 2 M€ d'une façon régulière et soutenue. Si nous avons eu des améliorations significatives sur les rendements des réseaux communaux, c'est quand même aussi grâce en partie à l'intervention du Conseil départemental. Une difficulté majeure en milieu rural, c'est qu'aujourd'hui les réseaux ne sont pas amortis. On arrive à un indice linéaire de pertes qui est relativement important. Je crois que c'est un des sujets majeurs pour les années qui viennent, notamment pour les petites communes rurales. Ceci dit, la loi ne nous permet plus d'intervenir directement, et c'est bien regrettable.
- M. Bazin :* Pour revenir sur la sectorisation, nous avons mené cette opération il y a deux ans, et nous sommes arrivés à un rendement de 100 %. Par contre, le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau aboutit, à force d'être sur les économies, à ce que des programmes notamment d'assainissement non collectif soient interrompus alors qu'ils avaient été contractualisés avec l'Agence. Je suis d'accord avec Daniel Barbier sur l'effort fait par le Conseil général pendant très longtemps pour soutenir financièrement la question de l'eau.
- M. Joly :* S'agissant de l'assainissement non collectif, des études ont été menées sur un certain nombre de communes, mais le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau ne prévoit pas de crédits, du fait du prélèvement fait par l'Etat sur les budgets des Agences de l'Eau. Nous pourrions prendre une motion adressée aux ministères concernés indiquant cette incompréhension ; cela participe encore à la défiance vis-à-vis de la parole publique ; il y a des communes que l'on a engagées dans des

études concernant l'assainissement collectif, et qui sont aujourd'hui incapables de traduire ces études en opérations réelles, et cela pose quand même une vraie question de crédibilité sur l'engagement que vaut la parole publique. C'est le cas pour l'ancienne communauté de communes de Tannay. Nous pourrions prendre une motion en ce sens, en disant qu'il est important d'y remédier au plus vite, car, pour le moment, jusqu'en 2024, il n'y a pas de crédits disponibles.

M. le Président :

Si je me rappelle bien, le règlement a changé il y a trois ou quatre ans, et maintenant, pour être subventionné par l'Agence de l'Eau, il faut un minimum de gens desservis le long de la canalisation que vous allez mettre en place. Ce qui fait que, systématiquement, dans les métropoles, il n'y a pas de problèmes pour avoir du soutien, mais en ruralité c'est plus compliqué, car, si vous n'avez pas tant d'habitations au kilomètre linéaire, vous n'avez pas d'aide. Cela a modifié nos capacités à être subventionnés.

Mme Delaporte :

Les Agences de l'Eau ont vu leurs budgets amputés de plusieurs millions d'euros pour financer les Agences de la Biodiversité.

M. le Président :

Nous passons au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION 5 : CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGEE DE LA QUALITE DE VIE

RAPPORT N°9 : GARANTIE D'EMPRUNT ASSOCIATION COALLIA TRANSFERT DE GARANTIE

M. Bourgeois :

Il s'agit d'un transfert de garantie d'emprunt à l'Association COALLIA.

L'Assemblée départementale a accordé en mai 2015 à l'Association COALLIA, reprise par COALLIA Habitat, une garantie à hauteur de 50 % sur un contrat de prêt d'un montant de 1 860 304 €. Cet emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations fait l'objet d'une demande de transfert.

Afin d'engager un plan de travaux sur son patrimoine, l'Association COALLIA a cédé ses biens immobiliers à l'ESH COALLIA Immobilier (Entreprise Sociale pour l'Habitat). Le contrat de prêt géré par la Caisse des Dépôts et Consignations et garanti par le Conseil départemental est, de ce fait, transféré à COALLIA Habitat.

Les caractéristiques du prêt sont inchangées, la quotité garantie est maintenue à 50 % pour le Département et 50 % pour la ville de Nevers.

Il vous est donc proposé :

- de réitérer au profit du repreneur ESH COALLIA la garantie d'emprunt accordée en mai 2015 à l'Association COALLIA à hauteur de 50 % sur un prêt d'un montant initial de 1 860 304 €,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la délibération de garantie de transfert de prêt ci-annexée

M. le Président : Tout cela est très formel. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ?

M. Gauthier : Juste une question technique, Monsieur le Président. C'est un prêt de 2015, et il s'avère qu'aujourd'hui en 2019 on n'a procédé encore à aucun remboursement. Y a-t-il une raison particulière ?

M. le Président : Il y a un remboursement différé.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°10 : GARANTIE D'EMPRUNT NIEVRE HABITAT – PRET HAUT DE BILAN MODIFIE

M. Bourgeois : Lors de la session du 20 mars 2017, l'Assemblée départementale a accordé à Nièvre Habitat une garantie à 100% pour la contractualisation d'un Prêt Haut de Bilan Bonifié (PHBB) composé de 3 contrats. Chaque contrat doit faire l'objet d'une délibération spécifique. Ce prêt de 585 000 € contracté sur une durée de 30 ans permet à Nièvre Habitat de bénéficier d'une phase à taux zéro pendant 20 ans et d'une phase livret A + 0,60 % pendant 10 ans.

Les caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

- Montant : 585 000 €.
- Durée : 30 ans.
- Taux : 0 % pendant 20 ans puis livret A + 0,6 % (1,35 % actuellement) pour la durée restant à courir soit 10 ans.
- Périodicité des échéances : Annuelle.

Il vous donc proposé :

- de garantir à 100% ce dernier contrat du prêt PHBB,
- de valider les caractéristiques de cet emprunt selon les données fournies par la banque,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil départemental à signer la délibération de garantie avec contrat de prêt annexée au rapport.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est à l'unanimité.

FONCTION : HORS CLASSEMENT

RAPPORT N°11 : RESSOURCES HUMAINES

M. Mulot :

Le présent rapport présente la rémunération des heures supplémentaires, des créations et suppressions de poste et une demande de subvention.

1) Rémunération des heures supplémentaires

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires. Les agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature sont également concernés. Ne sont pas concernés les personnels de catégorie A.

L'octroi d'IHTS est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires réalisées à la demande du chef de service au-delà des bornes horaires habituelles, et à la mise en place de moyens de contrôle automatisé des heures supplémentaires, ce qui est le cas dans la collectivité qui dispose d'un système de pointage et de décomptes déclaratifs contrôlables pour les agents qui ne pointent pas (agents des routes, par exemple).

Il appartient à notre assemblée de déterminer les missions pouvant donner lieu au versement d'IHTS ; la dernière délibération sur le sujet date de 2006, et il vous est donc proposé de l'actualiser comme suit :

- . participation à des manifestations de communication ou à des cérémonies se déroulant les soirs, samedis, dimanches ou jours fériés ;
- . entretien des routes et voies d'eau, compensation des cycles de travail du service navigation et de l'exploitation des ouvrages ;
- . viabilité hivernale ;
- . interventions en cas d'accident ;

- . poursuite d'analyses en cours (santé animale, hygiène alimentaire, microbiologie des eaux) y compris les week-ends au service du Laboratoire départemental,
- . travaux sur infrastructures routières ou bâtiments départementaux éloignés du site de rattachement des agents concernés,
- . surcharge ponctuelle de travail à la demande expresse du responsable hiérarchique.

Néanmoins, la récupération des heures supplémentaires doit être privilégiée ; si elle s'avère trop contraignante et nuit au bon fonctionnement du service le versement des IHTS pourra être accordé à titre exceptionnel à la demande expresse de la hiérarchie pour les seules heures supplémentaires réalisées à la demande formelle de cette dernière. Pour les agents qui ne pointent pas, un décompte déclaratif contrôlable sera exigé.

2) Transformations de postes

Vous trouverez en annexe 1 au rapport la liste des créations/suppressions de postes qui vous sont proposées au vu des recrutements intervenus ces derniers mois et de la nécessité d'adapter les postes budgétaires au grade exact des personnes embauchées.

3) Créations de poste

Parmi les postes créés, ceux ci-après nécessitent quelques précisions.

➤ DGA SCS – Direction du Développement social local

Dans le cadre de la refonte de la politique Enfance engagée par notre Département en 2016, un bilan de la politique d'aide sociale à l'enfance est en cours au sein des sites d'action médicosociale. Un des points mis en exergue est l'insuffisance de l'effectif de psychologues sur les sites pour assurer un appui au diagnostic des troubles dont souffre l'enfant, pour mettre en place des parcours adaptés et travailler plus précocement sur le soutien à la parentalité afin d'éviter ou de limiter la durée des placements d'enfants.

Avant d'envisager l'éventuelle affectation d'un psychologue par site, hypothèse nécessitant une étude statistique préalable plus poussée, il est proposé de créer un poste de psychologue « volant » qui pourrait intervenir sur les sites dépourvus de psychologue de façon permanente et qui rencontreraient des situations particulièrement sensibles.

Pour mémoire, à ce jour la collectivité compte 7 psychologues pour 10 sites d'action médicosociale. Le psychologue volant pourrait être mobilisé pour :

- porter la dimension relative aux soins dans le cadre d'un GOS (groupe opérationnel de synthèse),
- assurer le remplacement d'un psychologue absent,

- répondre à une situation de crise ou à des problématiques d'enfants présentant de multiples handicaps,
- répondre aux difficultés de certaines familles d'accueil,
- participer à la future commission partenariale sur les situations complexes hors champ du handicap,
- participer à la diffusion des bonnes pratiques ou initiatives repérées sur des sites.

Le comité technique a été consulté sur cette proposition le 23 mai dernier et a rendu un avis favorable.

➤ Direction de la Communication Dans le cadre de la réorganisation de la direction de la Communication, il vous est proposé la création de deux postes par ailleurs compensée par deux suppressions :

- . un poste de photographe-vidéaste-community manager rattaché au Directeur de la Communication relevant de la catégorie B,

- . un poste de graphiste pour le service Identité visuelle-Imprimerie relevant de la catégorie A. La personne recrutée aura notamment en charge la création graphique des outils et supports de communication de la collectivité, la supervision de la chaîne graphique et des impressions, les liens avec les prestataires. Cette création de poste permettrait d'internaliser des missions actuellement confiées à un prestataire externe (28 320 € en 2018).

Le coût de chacun de ces postes serait d'environ 40 200 €/an. La fonction publique territoriale ne dispose pas de cadre d'emplois correspondant à ces deux métiers. Les recrutements devront donc très probablement être réalisés par la voie contractuelle. Il est précisé que ces créations ne sont pas des créations nettes, mais correspondent au redéploiement de postes budgétaires dont les titulaires, sur d'autres fonctions, n'ont pas été remplacés.

Il est proposé que l'ensemble de ces postes puissent être pourvus par la voie contractuelle dès lors qu'aucune candidature d'agents titulaires ou de lauréats de concours ne serait recevable.

4) Demande de subvention de Cap Emploi

Depuis la signature de sa nouvelle convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, le Département s'engage concrètement pour le recrutement de personnel externe reconnu travailleur handicapé via notamment un partenariat avec Cap Emploi Nièvre dont l'objet est de :

- faciliter la diffusion des postes vacants auprès des personnes suivies par Cap Emploi susceptibles d'être intéressées, - permettre à des « stagiaires » souhaitant découvrir les métiers de la collectivité de bénéficier de périodes d'immersion d'un mois dans nos services (3 réalisées ou en cours à ce jour et 2 autres en préparation).

Le congrès national du Conseil national Handicap et Emplois des Organismes de Placement Spécialisés (CHEOPS), réseau des Cap Emploi, a eu lieu du 11 au 13 septembre 2019 à Besançon. A cette occasion ont été mis en lumière les partenaires qui œuvrent à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Dans ce contexte de valorisation des actions menées sur le territoire régional et des initiatives locales visant à favoriser l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap (dont les démarches engagées par le Département de la Nièvre), Cap Emploi Nièvre sollicite auprès de notre Département une subvention de 1 000 € qui permettrait de contribuer à couvrir les dépenses liées à l'organisation du congrès (86 597 €). Cette dépense relèverait du chapitre 65, article 65.74, ligne gérée par le service Conditions de Travail et Relations Sociales.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser le versement d'IHTS aux agents publics relevant des catégories C et B sous réserve de la réalisation effective et contrôlable d'heures supplémentaires à la demande expresse du chef de service au-delà des bornes horaires habituelles et dès lors que la récupération horaire n'est pas envisageable. Les missions concernées sont les suivantes :
- participation à des manifestations de communication ou à des cérémonies se déroulant les soirs, samedis, dimanches ou jours fériés ;
- entretien des routes et voies d'eau, compensation des cycles de travail du service navigation et de l'exploitation des ouvrages ;
- viabilité hivernale ;
- interventions en cas d'accident ;
- poursuite d'analyses en cours (santé animale, hygiène alimentaire, microbiologie des eaux) y compris les week-ends au service du Laboratoire départemental,
- travaux sur infrastructures routières ou bâtiments départementaux éloignés du site de rattachement des agents concernés,
- surcharge ponctuelle de travail à la demande expresse du responsable hiérarchique.
- de valider les suppressions et créations de postes présentées dans l'annexe 1 jointe à la délibération étant précisé que les postes pourront être pourvus par la voie contractuelle ;
- d'accorder une subvention de 1 000 € à Cap Emploi Nièvre pour financer l'organisation du congrès national CHEOPS à Besançon du 11 au 13 septembre 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution des différents éléments du présent rapport.

- M. le Président :* Y a-t-il des commentaires ?
- Mme de Mauraige :* Il y a quelque chose que je n'ai pas compris. Il est indiqué, pour l'un des postes, que cela va économiser 28 320 €, mais on crée quand même un poste dont le coût fait 40 800 €. En effet, on parle de 40 800 € chacun.
- M. le Président :* Avant c'était 80 000 €, et maintenant c'est 80 000 € moins 28 320 €. Ce sont deux postes à 80 000 €, mais par contre, sur l'un des postes, on va récupérer 28 320 € que nous donnions à un prestataire.
- Mme de Mauraige :* Si la personne embauchée à 40 000 € réalisait la prestation pour 28 000 € qui était faite par un organisme quelconque, je ne vois pas l'intérêt d'embaucher quelqu'un.
- M. le Président :* Il y a toujours les deux postes, et on n'a pas enlevé de poste, sauf que sur l'un des deux postes, qui est le poste de l'imprimerie, on ne financera plus une prestation faite par un prestataire, mais nous avons quand même remplacé la responsable de l'imprimerie. Cela fait deux postes moins 28 300 € de prestations.
- Mme de Mauraige :* Il y a 31 postes supprimés et 32 postes créés. Il y a donc bien un poste créé ?
- M. Mulot :* C'est le poste de psychologue.
- Mme de Mauraige :* Le poste de graphiste existait ?
- M. le Président :* Il y a un poste supplémentaire, qui est un poste de psychologue, mais, par contre, sur les deux postes de la communication il y avait le support antérieur de deux postes.
- Nous passons au vote.
- Personne n'est contre ni ne s'abstient ?
- 10 voix contre. Le rapport est adopté à la majorité.**

M. Mulot :

Une seconde année de médiation de mai 2018 à juillet 2019. Ni arbitre ni juge et agissant en toute confidentialité pour aider à trouver une solution, le médiateur s'emploie à concilier la position et la décision prises par l'Administration départementale et l'intérêt du requérant.

Son action le conduit à être attentif aux spécificités de chaque situation tout en favorisant le rapprochement entre les Nivernais et la collectivité en ouvrant un espace de dialogue.

Les différentes campagnes d'informations menées au cours de ces derniers mois ont permis de mieux faire connaître la médiation, même si la confusion reste grande entre « médiateur et délégué du Défenseur des droits ». Cette situation conduit à rediriger de nombreux dossiers vers les champs de compétences adaptés à la nature de la sollicitation, étant observé que nombre de structures se sont dotées ou se dotent de services de médiation.

Ainsi et en tant que de besoin, tous les homologues institutionnels ou du service public ont vocation à être sollicités, ces démarches constituant par ailleurs des réseaux d'échanges et de partage d'informations et de bonnes pratiques.

Il y a eu 101 saisines en 2018-2019.

34 % des saisines sont de la compétence du médiateur. 66 % des saisines sont hors compétence du médiateur.

Sur les 34 dossiers concernés, 7 ont été classés sans suite, les requérants n'ayant pas transmis les justificatifs nécessaires à la poursuite de la procédure en dépit de plusieurs relances.

Sur les 67 dossiers concernés, 19 ont été classés sans suite puisqu'ils ne contenaient ni objet précis, ni document, ni informations susceptibles de les réorienter vers une autre médiation ou vers un autre organisme institutionnel.

Pour mémoire en 2017 – 2018, 86 saisines ont été comptabilisées dont 26 relevaient de la compétence du médiateur. Cette deuxième année enregistre donc une augmentation de 15 % des saisines. En outre, seules 10 saisines émanant des agents de la collectivité ont été recensées contre 21 la période précédente. (Ces 10 saisines ne figurent pas dans les 101 dénombrées).

- Au niveau des modes de saisine :

28 % sur le site internet du médiateur, soit 28 % de saisines

22 par courrier postal soit 22 % des saisines

51 par téléphone soit 50 % des saisines.

- Répartition des saisines :

97 personnes physiques

4 personnes morales (1 entreprise, 2 associations 1 établissement public)

- Répartition géographique des saisines :

La Charité sur Loire / Pouilly/ Cosne-sur-Loire : 21

Nevers Agglo : 39

Clamecy / Varzy / Nord nivernais : 11

Château Chinon / Lormes / Morvan : 10

Prémery / Saint-Saulge / Bazois Centre Nivernais : 14

Moulins-Engilbert / Luzy / Decize Sud Nivernais : 16.

- Domaines de compétences :

Solidarité : 17

Développement économique / emploi : 11

Logement/Transports : 11

Education Gestion collèges Bourses Enseignement supérieur : 12

Action territoriale, eau, environnement : 14

Culture/Sport : 7

Voirie / Bâtiments Infrastructures / Canal : 10

Divers : 19.

- Suites données aux 34 demandes recevables :

22 demandes satisfaites

7 demandes non satisfaites ou classées sans suite

5 demandes encore en cours d'instruction.

- 67 saisines hors compétences.

Réflexions sur la médiation

En deux années d'existence, la médiation départementale a trouvé sa place, aux côtés de l'Administration, pour apporter des réponses toujours plus satisfaisantes aux Nivernais et leur garantir un service public amélioré.

La vigilance et l'écoute du médiateur associées à la technicité des services avec lesquels les relations sont fluides et faciles conduisent à trouver des solutions et à apporter des remèdes aux situations conflictuelles dont font état les administrés ou l'administration elle-même.

Pour autant, certains points de blocage demeurent, notamment s'agissant de la circulation de l'information et plus particulièrement quand celle-ci émane ou remonte jusqu'au sein des services territorialisés.

L'amélioration de nos procédures et de nos méthodes de travail doit s'inspirer de ces situations de « ralentissement » pour affirmer une réponse plus efficace et surtout plus rapide aux sollicitations des usagers.

Reste encore la question de la communication déjà pourtant renouvelée, mais qui se doit d'être continue pour faire connaître aux Nivernais une mission somme toute encore très récente qui oblige à affirmer sa présence et au-delà sa permanence.

Il vous est donc proposé :

- de bien vouloir prendre acte du bilan d'activité de cette deuxième année de médiation dont les éléments constitutifs qui vous ont été présentés témoignent de notre volonté d'affirmer la présence de la collectivité au plus près des administrés et de notre attachement à renforcer le lien de confiance avec les citoyens.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est pris acte du bilan d'activité de la deuxième année de médiation.

RAPPORT N°13 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « A L'ECOUTE » EN FAVEUR DES CHARITTOIS SINISTRES LORS DE L'INCENDIE DU 7 SEPTEMBRE 2019

M. le Président :

Blandine Delaporte va nous parler de ce dossier, qui a été remis sur vos tables.

Mme Delaporte :

Vous aviez sans doute entendu parler de cet incendie dans le quartier des Clairs bassins à La Charité-sur-Loire dans un immeuble de Nièvre Habitat le 7 septembre 2019. 15 familles ont été touchées et sont privées de logements.

Les services du Département (UTIR, site d'action médicosociale), le CCAS et la Ville de La Charité sur Loire, ainsi que Nièvre Habitat et les associations locales ont travaillé de façon coordonnée afin de permettre à ces 15 familles, moins d'une semaine après le sinistre, d'avoir une solution de relogement à plus ou moins long terme.

Malgré l'accompagnement spécifique apporté, et face aux démarches et aux délais de mise en œuvre des remboursements par les assurances, il est nécessaire de mettre en place un dispositif permettant aux familles de réinvestir rapidement dans des équipements de première nécessité afin de s'installer dans les logements qui leur ont été proposés ou dans celui qu'ils avaient.

Dans ce contexte, le Département a décidé d'attribuer une aide exceptionnelle de 5 000 € aux personnes sinistrées par cet incendie, *via* une subvention attribuée à l'association « A l'écoute » à charge

pour elle d'acquérir les équipements (en privilégiant les commerces locaux) et de les redistribuer aux personnes sinistrées. Elle vise à permettre une réponse rapide aux sinistrés dans l'acquisition d'électroménager, de petit électroménager, literie, linge de maison et vestiaires. Cette subvention sera versée en deux fois, le premier versement à la signature de la convention et le solde après transmission des pièces justificatives (factures d'achats).

Les modalités d'orientation des personnes vers l'association « A l'écoute » et le règlement d'intervention de cette subvention exceptionnelle sont précisées dans la convention établie entre le Département et l'association, convention soumise à votre approbation.

Il vous est donc proposé d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association « A l'écoute » pour un montant de 5 000 €.

M. le Président : Y a-t-il des remarques sur ce dossier ?

Mme Chêne : Je trouve dommageable d'avoir appris dans le journal que cette aide était accordée avant la réunion du 23 septembre.

M. le Président : Vous avez raison, car je n'ai pas eu l'occasion de vous la faire voter avant. Effectivement, quand il y a un cas difficile comme celui-là, il faut apporter une réponse rapide. Cette aide est bien définie, et elle est destinée aux avances.

Mme Chêne : Nous n'aurions pas dit non.

M. le Président : J'admets que c'est une somme un peu à la discrétion du Président, et j'ai pensé qu'il fallait le faire. Quand je suis arrivé là-bas, j'ai même regretté d'avoir eu 10 jours de retard. A La Charité, vu mon agenda, c'est arrivé un vendredi, mais j'y suis allé le mardi de la semaine d'après. Je considère que j'y suis allé tard. Avec ces événements ou catastrophes, on pourrait discuter sur le moyen permettant d'intervenir vite, même avant une réunion du Conseil départemental. Sans en abuser, le Président pourrait décider d'apporter une somme, que l'on ferait valider ensuite.

M. Flandin : Il suffit d'adapter la manière dont est rédigée la délibération fixant les sujets qui vous sont délégués.

M. le Président : Il faudrait pouvoir aller vite voir les personnes touchées et leur dire que nous sommes là aussi pour les aider.

M. Flandin : Statutairement, et je le vois pour la communauté de communes que je préside, à chaque conseil communautaire, les conseillers communautaires sont au courant des délégations que le Président a assumées, en fonction de ce qui lui est donné lors de l'installation du conseil communautaire dans les délégations qui lui ont été confiées. Il faudrait faire la même chose. C'est d'une transparence totale, et cela permet d'avoir les mains libres pour agir rapidement.

M. le Président : Je m'excuse de vous faire voter ce rapport *a posteriori*. Nous préparerons pour la prochaine CP une délibération m'autorisant à intervenir jusqu'à un niveau financier en cas de catastrophe dans le département.

Cela étant dit, personne n'est contre ni ne s'abstient sur le soutien proposé suite à cet incendie à La Charité-sur-Loire ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Suspension de séance de 15 h 48 à 16 h 02 pour l'examen des motions au sein des groupes)

EXAMEN DES MOTIONS

**Motion présentée par la majorité départementale « Vivre la Nièvre »
et du groupe « Nièvre pour tous »
Adoptée à l'unanimité**

(Le projet de motion est présenté par Patrice Joly)

Non au CETA !

Le CETA (acronyme anglo-saxon de l'Accord Economique et de Commerce Global) est le traité commercial de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, dont la négociation a démarré il y a déjà dix ans.

Cet accord économique et commercial global vise pour l'essentiel à éliminer la quasi-totalité des droits de douane entre les deux blocs et à viser la convergence des réglementations.

De façon provisoire, l'essentiel des dispositions prévues dans le CETA est applicable depuis le 21 septembre 2017, car elles relèvent de la compétence exclusive de l'Union européenne.

Pour entrer définitivement en vigueur, le texte, dans son entièreté, doit être ratifié par chacun des parlements régionaux et nationaux de l'Union européenne. Le refus de ratification d'un seul des parlements concernés remettrait en cause l'ensemble du processus.

Si 13 pays européens ont déjà ratifié le texte, il en reste autant où il est encore en débat ; en Italie, en Irlande, en Pologne, en Belgique notamment, et en France.

Le 23 juillet dernier, l'Assemblée nationale s'est prononcée en faveur de l'accord ; le Sénat doit se prononcer, quant à lui, tout prochainement.

L'essentiel des dispositions prévues dans le CETA est déjà applicable. Le seul volet encore en suspens est celui qui a trait aux tribunaux d'arbitrage entre États et investisseurs. Figure ainsi la proposition d'introduire des règles de protection des investissements assorties d'un mécanisme de règlement par arbitrage des différends possibles entre investisseurs et États (ISDS), qui donnerait aux investisseurs des droits exclusifs pour attaquer les États lorsque des décisions démocratiques seraient considérées comme ayant un impact négatif sur leurs profits anticipés. Or, ces attaques pourraient concerner les collectivités locales.

C'est donc un accord commercial hors normes, qui met l'accent sur la suppression des « barrières non tarifaires » et sur la « convergence des réglementations » telle une course folle vers le bas en matière de normes, de règlements et de lois, dans les domaines environnemental, social et sanitaire....

C'est donc un accord qui ouvre la boîte de Pandore des lobbies et spéculateurs les plus puissants de notre planète, les seuls qui disposeront d'assez de pouvoir, de réseaux, d'influence et de moyens financiers pour avoir de manière opaque un accès privilégié aux négociations à la table d'instances non démocratiques, telles que « le Conseil de coopération réglementaire ».

C'est donc un accord qui est l'exemple même d'une libéralisation commerciale totale, qui porte gravement atteinte à nos principes démocratiques en diminuant considérablement le champ d'action des élus et en contraignant les choix publics des états.

Démanteler les droits de douane existant encore, notamment dans le secteur agricole, c'est dire adieu au cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des salariés et des consommateurs.

On sait déjà que l'impact sur l'agriculture de la suppression des droits de douane agricoles ne peut que conduire à une baisse du niveau de vie de nos paysans et agriculteurs, déjà mis à mal... et à une disparition toujours plus rapide des petites et moyennes exploitations, entraînant de fait une désertification accrue des zones rurales.

Et comme l'État, dans cette affaire, va perdre d'importantes recettes fiscales, c'est encore sur les collectivités locales et les contribuables que seront transférés les efforts.

En tant que collectivités locales, nous avons une place fondamentale dans la cohésion des territoires, dans la lutte contre les inégalités et dans le développement économique.

En cas d'accord, nos communes, nos départements, nos régions, seraient dangereusement impactés et ce, dans tous les domaines de notre cadre de vie... et ils pourraient être poussés en première ligne de front de cette guerre commerciale sans précédent.

- Nous demandons, solennellement, au gouvernement français de ne pas poursuivre la procédure de ratification de cet accord.

- Nous demandons, solennellement, aux sénateurs qui vont prochainement avoir à se prononcer, de s'opposer à cet accord.

- Nous demandons, solennellement, l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens, sur les risques portés par la politique commerciale de l'Union européenne et de la France.

Mme de Mauraige :

Nous sommes d'accord sur le principe de cette motion, sauf à corriger, quelques points de détail.

(Mme Bouchard en donne connaissance)

**Motion présentée par la majorité départementale « Vivre la Nièvre »
et le groupe « Nièvre pour tous »**

Adoptée à l'unanimité

(Le projet de motion est présenté par Fabien Bazin)

Maisons France Services

La Nièvre bénéficie d'un réseau dense de Maisons de Service Au Public (MSAP), avec 24 sites répartis sur l'ensemble du territoire rural, dont 6 gérés par La Poste. Ce maillage offre un panier de services de proximité à l'attention de tout public. Les démarches de la vie quotidienne sont ainsi accompagnées dans un lieu unique où la présence d'un animateur/animatrice se conjugue avec les outils numériques.

Le Conseil départemental est un partenaire historique des structures support de MSAP, initiées depuis 2003 dans le Morvan. Il soutient financièrement la coordination du réseau nivernais, confiée à la Fédération des Centres Sociaux.

Le 1^{er} juillet 2019, une lettre du Premier ministre mobilisait les Préfets de région et de départements appuyant l'annonce du Président de la République en date du 25 avril 2019, visant à mettre en place un réseau de 300 points France Services au 1er janvier 2020. Elle exprime également la volonté de refondre complètement les actuelles Maisons de Service Au Public (MSAP).

Les conseillers départementaux sont attentifs à l'évolution des MSAP et attachés à l'offre de proximité et de qualité qui renforce l'égalité des citoyens devant les formalités administratives.

Le 2 août 2019, Mme la Préfète réunissait les élus locaux, les partenaires associatifs et institutionnels afin d'examiner les conditions de mise en place des futures Maisons France Services – MFS dans la Nièvre. 15 sites pourraient bénéficier du label MFS dès le 1^{er} janvier 2020.

Durant cette réunion, le Président a exprimé le souhait que le futur réseau labellisé MFS puisse travailler en étroite collaboration avec les sites d'action médicosociale. Il a réaffirmé son attachement à la présence des services sur l'ensemble du territoire, a rappelé le rôle essentiel de la coordination du réseau nécessitant un financement pluriannuel. Il a sollicité un engagement acté dans le temps des opérateurs de services de proximité et attiré l'attention pour qu'un travail particulier soit mené sur les pôles de Château-Chinon, Clamecy et Decize qui ne disposent pas de MSAP, mais subissent depuis plusieurs années une érosion de la présence des services publics.

Les conseillers départementaux ne sont pas opposés, par principe, aux adaptations nécessaires des Maisons de Services Au Public sur les territoires, cependant ils demandent à l'État que les conditions de la réussite soient réunies et actées dans un cadre stratégique pluriannuel.

Les conseillers départementaux, réunis en séance le 23 septembre 2019 :

- expriment la nécessité de renforcer le maillage territorial du réseau des MSAP dans la Nièvre assorti d'une présence locale et un engagement dans le temps des organismes délivrant les services à l'échelle départementale,
- déclarent soutenir les centres sociaux, collectivités et La Poste ainsi que le personnel qui anime et œuvre au quotidien sur les territoires au service du public,
- appellent l'État à un financement pluriannuel et contractuel des MFS,
- demandent que la coordination du réseau soit garantie et qu'une évaluation périodique de la qualité de services soit réalisée.

Rappel de l'histoire en Nièvre des Maisons de Service Au Public

En Nièvre : 2003, lancement d'une expérimentation sur les 9 cantons du Morvan de Relais Accueil, « lieux uniques » où les animateurs/animateuses délivrent les premières informations et orientations du public en appui d'une coordination du réseau mis en place par la Fédération des Centres Sociaux ;

2008 : labellisation par l'État de « relais de service public » sur l'ensemble du département avec en 2010 l'implantation de visio-guichets, véritables lieux de rendez-vous virtuels ;

2016 : labellisation par l'État « Maison de Services Au Public » ;

2018 : 24 sites MSAP, dont 6 initiées par La Poste représentent le plus important réseau de proximité dans la région BFC.

2019 : la Préfecture propose de labelliser 15 MSAP a minima au 1^{er} janvier 2020, et elle sollicite l'avis des collectivités pour organiser de façon qualitative la couverture territoriale.

Mme de Mauraige :

Nous sommes d'accord sur le principe de cette motion, sauf à corriger, comme pour la précédente, quelques points de détail.

(Mme Bouchard en donne connaissance)

M. le Président :

J'ai bien noté que l'Etat nous parle d'une charte, mais la charte ne nous garantit contre rien, mais je veux que, dans chaque Maison France Services, il y ait un contrat dans lequel chaque partenaire s'engage sur le nombre d'heures, les jours, les durées, etc. de façon à ce que cela soit opposable aux partenaires, et que cela ne soit pas une simple bonne intention.

M. Veneau : Le problème est aussi l'amplitude d'ouverture du service pour la population. Il y a des personnes qui travaillent ; il faudra tenir compte aussi des besoins de nos populations.

M. le Président : Je souhaite un contrat qui soit réalisé avec les élus du territoire, et éventuellement les usagers, à la place d'avoir une charte un peu vague.

M. Bazin : Dans l'évaluation qui a été réalisée par les sous-préfets des actuelles maisons de services au public, la question de l'amplitude horaire est un élément extrêmement fort en termes de labellisation, notamment en ce qui concerne l'ouverture du samedi au public, ce qui n'était pas forcément le cas. Pour être labellisé France Services aujourd'hui, il faudra assurer cette ouverture.

M. Joly : Peut-on considérer que le principe d'une motion sur l'assainissement non collectif serait adopté ? Il y a une incompréhension, dans la mesure où, sur le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, celle-ci avait prévu des crédits pour la réalisation de travaux d'assainissement non collectif sur un certain nombre de communes où il y avait des problèmes particuliers. Des études ont été faites. Le 10^{ème} programme est achevé. Mais dans le 11^{ème} programme, il n'y a plus les crédits pour réaliser les travaux. Il me semble que l'interpellation du ministre pourrait valablement être réalisée.

M. le Président : Je propose que nous soumettions une proposition aux groupes, et que si nous arrivons à un accord, nous considérons que cela a été voté aujourd'hui.

Cette proposition vous convient-elle ?

(réponse positive)

Mme Chêne : Je souhaiterais avoir des précisions sur les « 1 000 arbres ».

Je voulais savoir s'il nous revenait de contacter les maires de nos cantons, ou si les services le feraient. Au niveau des essences d'arbres, est-ce les maires qui doivent choisir ?

M. le Président : C'est un moyen pour les conseillers départementaux d'aller sur le terrain et de rencontrer les maires. Quand vous enlevez les 58 arbres que chaque canton a à sa disposition, pour les autres vous les

dispatchez avec les maires. Le Département fera les coupes, fournira le terreau. C'est sur le terrain par contre qu'il faut rechercher les personnes qui vont les soigner, et s'en occuper une fois qu'ils auront été plantés. Sur les essences, le choix sera donné.

Sur le budget participatif, vous disposez de la liste des projets qui sont retenus canton par canton. Les opérations de vote vont commencer le 1^{er} octobre. On peut voter dans les mairies, dans les collèges, dans les centres sociaux, dans les sites d'action médicosociale, et on peut aussi voter par internet. Chaque canton aura au moins un projet, arrivé le premier. Après, nous ferons le tour de tous les projets qui arriveront au total de 300 000 €, soit les 250 000 € que nous avons mis, plus 50 000 € de financements apportés par les tiers.

Vous allez recevoir des invitations pour participer à une tournée que nous avons appelée « Ambition scolaire », qui est organisée au niveau de chaque communauté de communes, avec la présence de représentants de la préfecture, de l'Education nationale, du Président du Conseil départemental, des chefs des établissements, des IEN, du bureau de la communauté de communes, des conseillers départements, des maires, des présidents de Pays, d'un représentant du Conseil régional, des parlementaires. C'est une discussion à bâtons rompus avec des exemples de choses qui marchent dans le département, des problématiques qu'il faut se poser. Cela va commencer le 10 octobre pour se terminer le 13 décembre.

Je vous remercie, et je vous souhaite un bon retour.